UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa : Déterminants et conséquences sur la scolarité des enfants

Ndacayisaba, Jean Marie; Sous la direction de : Pr. Runyagu Valos

2025-06
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2111

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIETES, POUVOIRS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

LE DIVORCE DANS LA COMMUNE URBAINE DE NTAHANGWA : DETERMINANTS ET CONSEQUENCES SUR LA SCOLARITE DES ENFANTS

Par :

Jean Marie NDACAYISABA

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable.

Spécialité : Population et Développement

Sous la direction de :

Pr. RUNYAGU Valos

Bujumbura, Juin 2025

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président du Jury : Dr NDUWAYEZU Melchicedec

Directeur de Mémoire : Pr RUNYAGU Valos

Secrétaire du Jury : Msc HAMENYIMANA Jean Baptiste

DEDICACE

A ma femme pour son amour ;

A mes enfants pour leur patiente ;

A mes parents pour leurs sacrifices ;

A toutes mes connaissances.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à son aboutissement. Ce document est le résultat d'un travail de longue haleine. Il n'aurait certainement pas pu être mené à son terme si nous n'avions pas bénéficié de la disponibilité, de la compréhension et de la collaboration de certaines bonnes volontés.

Nos sincères remerciements s'adressent particulièrement au directeur de notre mémoire, le Professeur Runyagu Valos qui, malgré ses multiples activités, a accepté de diriger le présent mémoire. Ses conseils, sa franche collaboration et l'intérêt qu'il a réservé à nos recherches nous ont été d'un grand intérêt.

Nous devons aussi nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à notre formation, c'est-à-dire tous les enseignants depuis l'école primaire, secondaire, ceux de l'université du Burundi, et surtout ceux du programme de la formation de Master en « Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développent Durable, Filière Population et Développement ».

Jean Marie NDACAYISABA

RESUME

Ce mémoire traite du phénomène du divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa, en mettant l'accent sur ses déterminants ainsi que sur ses conséquences sur la scolarité des enfants. L'objectif principal est de comprendre les causes sociales, économiques et culturelles qui mènent à la rupture conjugale dans ce milieu urbain en pleine mutation, et d'analyser l'impact direct et indirect de cette rupture sur le parcours scolaire des enfants issus de familles divorcées.

L'étude s'appuie sur une démarche hypothético-déductive, combinant des méthodes qualitatives notamment des entretiens semi-directifs et l'analyse de données secondaires.

Les résultats montrent que les principaux facteurs du divorce sont l'infidélité, difficultés socio-économiques des couples, manque de préparation au mariage et de communication entre conjoints, statut socio-professionnel de la femme, violences conjugales, infécondité du couple, types d'union. Quant aux conséquences sur la scolarité, elles se traduisent par des abandons scolaires, une baisse de performance, des troubles émotionnels, et une diminution de l'encadrement parental.

Termes clés : Divorce, infidélité, méthodes qualitatives, abandons scolaire

ABSTRACT

This thesis examines the phenomenon of divorce in the urban commune of Ntahangwa, focusing on its determinants and its consequences on children's educational outcomes. The primary objective is to understand the social, economic, and cultural causes leading to marital dissolution within this rapidly changing urban environment, and to analyze the direct and indirect impact of this rupture on the educational trajectories of children from divorced families.

The study employs a hypothetico-deductive approach, combining qualitative methods specifically semi-structured interviews with the analysis of secondary data. The findings indicate that the principal factors contributing to divorce are infidelity, socio-economic hardships faced by couples, a lack of marital preparation and communication between spouses, the socio-professional status of women, domestic violence, couple infertility, and the types of marital unions. Regarding the consequences on schooling, these manifest in the form of school dropouts, a decline in academic performance, emotional disturbances, and a reduction in parental guidance and support.

Key terms or Keywords: Divorce, qualitative methods, school dropouts

TABLE DE MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DE MATIERES vi
LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES ix
SIGLES ET ABREVIATIONS x
AVANT-PROPOS xi
0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Problématique de l'étude 2
0.2. Objectifs de l'étude 3
0.3. Hypothèses de recherche 4
0.4. Intérêt du sujet 4
0.5. Subdivision du travail 5
CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE 6
I.1. Milieu naturel de la commune Ntahangwa 6
I.2. Contexte socio-économique 8
I.2.1. Emploi 8
I.2.2. Ampleur de la pauvreté 9
I.2.3. Education 11
I.2.4. Santé 12
I.2.5 Autonomie des femmes 13
I.3. Contexte démographique 15
I.3.1. Structure de la population de la commune Ntahangwa 15
I.3.2. Répartition de la population 17
CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE 19
II.1. Cadre théorique 19
II.1.1. Le concept de divorce 19
II.1.1.1. Notion de divorce et de mariage 19
II.1.1.2. Aperçu historique du divorce 20

II. 1.1.3. Position des croyants face au divorce....20
II.1.1.3.1. Le judaïsme....21
II.1.1.3.2. Le christianisme....21
II.1.1.3.3. L'islam....22
II.1.2. Types de divorce....22
II.1.3. Tendances de la nuptialité en Afrique....23
II.1.4. La nuptialité au Burundi....24
II.2. Approches théoriques du divorce....25
II.2.1. Théorie économique et féministe du divorce....25
II.2.2. Théorie sociologique du divorce....26
II.3. Revue théorique associée au divorce....27
II.3.1. Niveau d'instruction des conjoints....28
II.3.2. Participation des femmes au marché du travail....28
II.3.3. Age d'entrée dans une première union et différence d'âge entre les conjoints....29
II.3.4. Durée et le rang de l'union....30
II.3.5. Présence d'enfants....30
II.3.6. Structure de parenté....31
II.3.7. Polygamie....31
II.3.8. Soutien financier....32
II.3.9. Infécondité....32
II.3.10. Religion et ethnie....33
II.3.11. Milieu de résidence....34
II.3.12. Infidélité....34
II.4. Méthodologie de l'étude et limites de l'étude....34
II.4.1. Démarche méthodologique du travail....35
II.4.1.1. Recherche documentaire....36
II.4.1.2. Spécificité d'une recherche qualitative....36
II.4.1.3. Collecte des données....37
II.4.2. Limites de l'étude....39
CHAPITRE III : LES FACTEURS DE DIVORCE ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA SCOLARITE DES ENFANTS DANS LA COMMUNE DE NTAHANGWA....40
III.1. Le divorce dans la commune de Ntahangwa....40

III.2. Déterminants du divorce dans la commune Ntahangwa 43
III.2.1. Les déterminants fondamentaux 44
III.2.2. Déterminants directs de divorce 45
III.2.2.1. Infidélité 46
III.2.2.2. Difficultés socio-économiques des couples 47
III.2.2.3. Manque de préparation au mariage et de communication entre conjoints 49
III.2.2.4. Statut socio-professionnel de la femme 51
III.2.2.5. Violences conjugales 52
III.2.2.6. Infécondité du couple 53
III.2.2.7. Types d'union 54
III.2.3. Causes de divorce traitées par les tribunaux des zones de la commune Ntahangwa 56
III.3. Conséquences de divorce sur la scolarité des enfants 57
III.3.1. Divorce et abandon scolaire 58
III.3.2. Conséquences du divorce sur le taux de réussite 59
III.4. Discussion de résultants 61
III.4.1. Infidélité des conjoints 62
III.4.2. Difficultés socio-économiques des couples 62
III.4.3. Manque de préparation au mariage et manque communication entre conjoints 63
III.4.4. Statut socio-professionnel de la femme 63
III.4.5. Violences conjugales 64
III.4.6. Infécondité du couple 64
III.4.7. Types d'union 65
III.4.8. Conséquences de divorce sur la scolarité des enfants 65
CONCLUSION GENERALE 67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 69
ANNEXES 74

LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

Tableau 1 : Ampleur de la pauvreté dans un milieu urbain de Bujumbura.....10

Tableau 2 : Indicateurs clés du secteur de l'éducation.....11

Tableau 3: Indicateurs de base dans le secteur de la santé.....13

Tableau 4 : Structure de la population de la commune urbaine de Ntahangwa en 202015

Tableau 5: Répartition de la population de la commune urbaine de Ntahangwa.....17

Tableau 6 : Répartition des interviewés par zone de résidence38

Tableau 7: Cas de divorces dans la commune Ntahangwa (2020-2024)41

Tableau 8 : Divorces dans d'autres zones de la ville de Bujumbura43

Tableau 9 : Synthèse récapitulatif des causes des ruptures d'unions dans la commune Ntahangwa selon les personnes divorcées par ordre d'importance55

Figures

Figure 1 : Carte administrative de la commune urbaine de Ntahangwa7

Figure 2 : Pyramide d'âges de la commune Ntahangwa.....16

Figure 3 : Répartition de la population de la commune Ntahangwa par zone.....18

Figure 4 : Structuration de la recherche.....35

Figure 5 : Cas de divorces dans la commune de Ntahangwa (2020-2023)42

Figure 6 : Répartition de divorces selon les causes.....56

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCR	: Bureau Central de Recensement
CDS	: Centre de Santé
ECVMB	: Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi
EDSB	: Enquête Démographique et de Santé du Burundi
IFORD	: Institut de Formation et de Recherches Démographiques
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
ODD	: Objectifs du Développement Durable
ONG	: Organisation Non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PCDC	*:* Plan Communal de Développement Communautaire
RDC	: République Démocratique du Congo
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master en Population et Développement. Il est le fruit d'une réflexion approfondie sur un phénomène social de plus en plus répandu au sein des sociétés urbaines : le divorce. En particulier, cette étude se focalise sur la commune urbaine de Ntahangwa, une entité administrative de la ville de Bujumbura, marquée par des transformations sociales, économiques et culturelles qui influencent la stabilité des ménages.

Ce travail de recherche a nécessité la mobilisation de plusieurs ressources : théoriques, empiriques, méthodologiques et humaines. Il a été mené dans un contexte parfois difficile, marqué par des contraintes de temps, des réticences de certains répondants, ainsi que des défis logistiques liés au terrain. Malgré tout, l'engagement personnel, le soutien moral et l'encadrement académique ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Ce mémoire n'a pas la prétention d'épuiser le sujet, mais il se veut une contribution modeste à la compréhension d'un problème réel et préoccupant. Il est aussi un appel à une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver l'unité familiale pour garantir le bien-être et l'avenir des enfants.

0. INTRODUCTION GENERALE

Actuellement, le monde et surtout les sociétés africaines connaissent des mutations sociales profondes. Des phénomènes démographiques comme la natalité, la mortalité et surtout la nuptialité sont en évolution constante dans un monde où le conflit entre la modernité et la tradition fait débat.

L'évolution des comportements matrimoniaux est révélatrice de profondes mutations de la société surtout dans les villes africaines. Dans ces dernières, la transition de la nuptialité en cours est largement due à la scolarisation des jeunes filles mais aussi aux difficultés économiques croissantes conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale. Dans ce cadre, la plupart des unions en Afrique connaissent des problèmes qui finissent généralement par un divorce (Hertrich, 2007).

Alors que plusieurs travaux ont examiné les facteurs de divorce dans les pays développés, pour l'instant, très peu d'études ont porté sur cette problématique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'une des raisons est le manque de données appropriées. Les recensements se limitent souvent à collecter l'information sur l'état matrimonial des individus tandis que les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) collectent des données sur les dernières unions (Gnoumou & Legrand, 2014).

Les facteurs associés aux divorces varient d'une société à une autre selon le contexte social et culturel. La littérature sur le divorce en Afrique a adopté une approche principalement transversale pour étudier ces facteurs, notamment parce que l'accès aux données longitudinales ou administratives, lesquelles permettent de mieux étudier les comportements dans le temps, est plus difficile (Deslandes, 2016). L'absence d'information sur les unions passées ni ses caractéristiques ne favorise pas l'harmonie des couples. Pourtant, l'état conjugal actuel d'un individu peut être le fruit d'un processus complexe où ont pu s'enchaîner quelques, voire plusieurs, mises en unions et séparations (Deslandes, 2016).

Dans la plupart des situations, l'état matrimonial déclaré par les participants à des enquêtes est celui perçu par les individus eux-mêmes. Ainsi, certaines unions peuvent ne pas être adéquatement déclarées puisque certains états matrimoniaux sont considérés comme non souhaitables ou non acceptables dans certaines sociétés pour diverses raisons rattachées aux normes sociales. Pour l'ensemble de ces raisons, il est difficile, voire impossible dans de nombreuses situations d'étudier le processus de rupture d'union avec précision.

L'approche longitudinale du devenir des unions a été rarement adoptée en Afrique subsaharienne à l'exception des travaux menés sur les milieux urbains (Antoine & Binetou Dial, 2003) et sur des populations particulières qui ont été faites par Locoh et Hertrich (1999).

Au Burundi, comme dans d'autres pays africains, le mariage demeure la norme pour tous, que ce soit le sexe masculin ou féminin. Les alliances matrimoniales sont au centre des relations familiales et de la vie sociale. Socialement il est attendu que toute personne se marie et fonde un foyer (Niyungeko Nadine, 2010). Mais aussi comme ailleurs, les divorces dans les unions au Burundi deviennent de plus en plus fréquents surtout dans le milieu urbain de Bujumbura. Notre sujet va s'intéresser à ce phénomène de divorce surtout dans la ville de Bujumbura et particulièrement dans la commune Ntahangwa.

0.1. Problématique de l'étude

Les débats sur les dynamiques des changements démographiques en Afrique subsaharienne opposent deux grilles de lecture de la baisse de la fécondité et du recul de la nuptialité : la plus classique l'associe aux progrès socioéconomiques, tandis que la grille alternative suppose que la détérioration des conditions de vie nécessite des ajustements contraints de la fécondité et de la nuptialité (Nappa et al., 2019).

En milieu urbain, nous y observons beaucoup de changements. Par exemple, actuellement, la scolarisation des femmes progresse, le marché du travail se transforme, le salariat régresse, les femmes participent de plus en plus à la vie économique. Cette transformation est une conséquence directe de la dégradation des conditions de vie dans les villes africaines, qui entraîne une redéfinition des rôles des hommes et des femmes au sein des ménages. D'une manière générale, la baisse du pouvoir d'achat, résultant de la diminution des opportunités d'emploi dans le secteur formel de l'économie urbaine et de la difficulté à trouver un emploi dans le secteur informel qui garantisse des ressources suffisantes, met les chefs de ménage dans des situations difficiles. Dans ce contexte, les femmes sont amenées à jouer un rôle économique croissant et à contribuer aux besoins du ménage bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes (*2 Mariage, Divorce et Remariage a Dakar et a Lome,* 2004). Dans ces conditions, les ruptures d'union par divorce ou séparation deviennent plus fréquentes. La ville de Bujumbura n'échappe pas à ce phénomène.

En milieu urbain de Bujumbura, la scolarisation des femmes progresse aussi, le marché du travail se transforme et les femmes participent de plus en plus à la vie économique surtout dans les activités du secteur informel (Irakiza, 2020). Avec le contexte actuel de dégradation des conditions de vie et de mutations sociales dans les villes particulièrement, les comportements matrimoniaux subissent d'importants bouleversements: retard de l'âge de mariage et montée des ruptures conjugales (Carella et al., 2014). Le mariage, principal mode de formation de la famille est mis en cause surtout par le phénomène de divorce. Dans la ville de Bujumbura et dans la commune Ntahangwa particulièrement, le phénomène de divorce prend de l'ampleur. Certes, il n'est pas nouveau à Bujumbura mais actuellement plusieurs personnes s'interrogent sur l'ampleur du phénomène de divorce en mairie de Bujumbura.

D'après les tribunaux de la mairie de Bujumbura, les cas de divorce deviennent de plus en plus nombreux. Au cours de l'année 2022, il y a eu 336 cas de divorce officiels enregistrés dans les communes Ntahangwa, Muha et Ntahangwa (Burundi Eco, 2022). Malgré certains discours religieux et coutumiers interdisant le divorce, ce problème reste une réalité dans la société urbaine de Bujumbura.

Le véritable problème est que les déterminants ainsi que les conséquences des divorces ne sont pas bien répertoriés. C'est ainsi que notre étude se propose entre autres d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quels sont les déterminants du divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa ?
- Quelles sont les conséquences de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa, en particulier sur la scolarité des enfants dont les parents sont divorcés ?

Dans notre étude, le terme divorce désigne toute rupture d'union autre que le veuvage déclaré par les individus.

0.2. Objectifs de l'étude

Comme exprimé à travers les questions ci-haut formulées, cette étude vise d'une façon générale à contribuer à une meilleure connaissance des déterminants du divorce ainsi que les conséquences de ce dernier sur la scolarité des enfants.

Nos objectifs spécifiques consistent à :

- inventorier les facteurs à l'origine des divorces dans la commune Ntahangwa ;
- étudier les impacts de divorce sur la scolarité des enfants dans la commune de Ntahangwa.

0.3 Hypothèses de recherche

Pour Quivy R. et Campenhoundt L. (2007), une hypothèse est une proposition provisoire qui anticipe une relation entre deux termes (concepts ou phénomènes). Elle demande donc à être vérifiée et elle devra être confrontée ultérieurement à des données d'observation.

Dans une étude menée par deux chercheurs ivoiriens, l'hypothèse a été définie comme étant une idée ou un ensemble d'idées défini comme une interprétation anticipée et rationnelle des phénomènes. Alors les hypothèses sont à la fois des questions que l'on se pose à propos de l'objet de la recherche et des faits recueillis par l'observation et des propositions de réponse à ces questions (Soho Rusticot Droh & Mobio, 2019).

Les hypothèses de notre étude ont été retenues en suivant la démarche hypothético déductive qui consiste au fait de se poser une question, de formuler une réponse provisoire et d'élaborer des conjectures théoriques et de les soumettre à des tests empiriques dont le but est de vérifier la véracité de la réponse provisoire (N'Da, 2015).

Dans ce qui suit, nous formulons les hypothèses suivantes pour y répondre dans notre étude :

Hypothèse 1 : Les conditions socio-économiques des époux influencent le divorce.

Hypothèse 2 : Le taux élevé d'infidélité et de violences dans les couples augmentent le risque de divorce. Cette probabilité augmente aussi dans le cas des unions libres.

Hypothèse 3 : L'âge des conjoints influence beaucoup le divorce dans un couple. Plus ils sont jeunes, plus les probabilités de divorcer augmentent.

Hypothèse 4 : Les enfants issus de parents divorcés présentent un risque accru d'échec scolaire en raison d'un suivi réduit et d'un environnement familial instable.

0.4. Intérêt du sujet

Concernant les études sur les déterminants et les conséquences sur la scolarité des enfants des divorcés, les approches méthodologiques jusque-là utilisées nous ont semblé peu adaptées pour répondre à ces questions. Les nombreuses disciplines qui se sont intéressées au divorce au Burundi ont été la psychologie et le droit.

Ces disciplines étudient à la fois la forme légale de la dissolution du mariage et le vécu psychosocial des divorces ou des enfants des parents séparés, oubliant l'aspect de divorce comme un phénomène social et démographique.

C'est pourquoi nous avons opté pour une approche contextuelle liée aux sciences humaines susceptible de nous aider à mieux cerner les facteurs associés au divorce et ses conséquences. Notre attention s'est donc portée plus particulièrement sur les modèles d'analyse qualitatifs pour expliquer bien ce phénomène. Les données qui seront récoltées dans notre travail pourront constituer un premier pas dans l'élaboration progressive des données socio-démographiques et statistiques explicatives du phénomène au Burundi.

0.5. Subdivision du travail

Cette recherche sur le divorce et ses conséquences sur la scolarité des enfants en commune urbaine de Ntahangwa est structurée en trois chapitres. La première traite des aspects contextuels de l'étude en dressant un panorama général de la commune concernée par l'étude.

Le deuxième chapitre est consacré au cadre théorique de l'étude et présente une synthèse de la revue de littérature sur le divorce lui-même, sur ses déterminants – particulièrement en milieux urbains – ainsi que les aspects méthodologiques de l'étude.

Le dernier chapitre analyse, suivant les résultats des enquêtes menées, les déterminants du divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa ainsi que la problématique de la scolarisation des enfants dont les parents ont connu un divorce.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

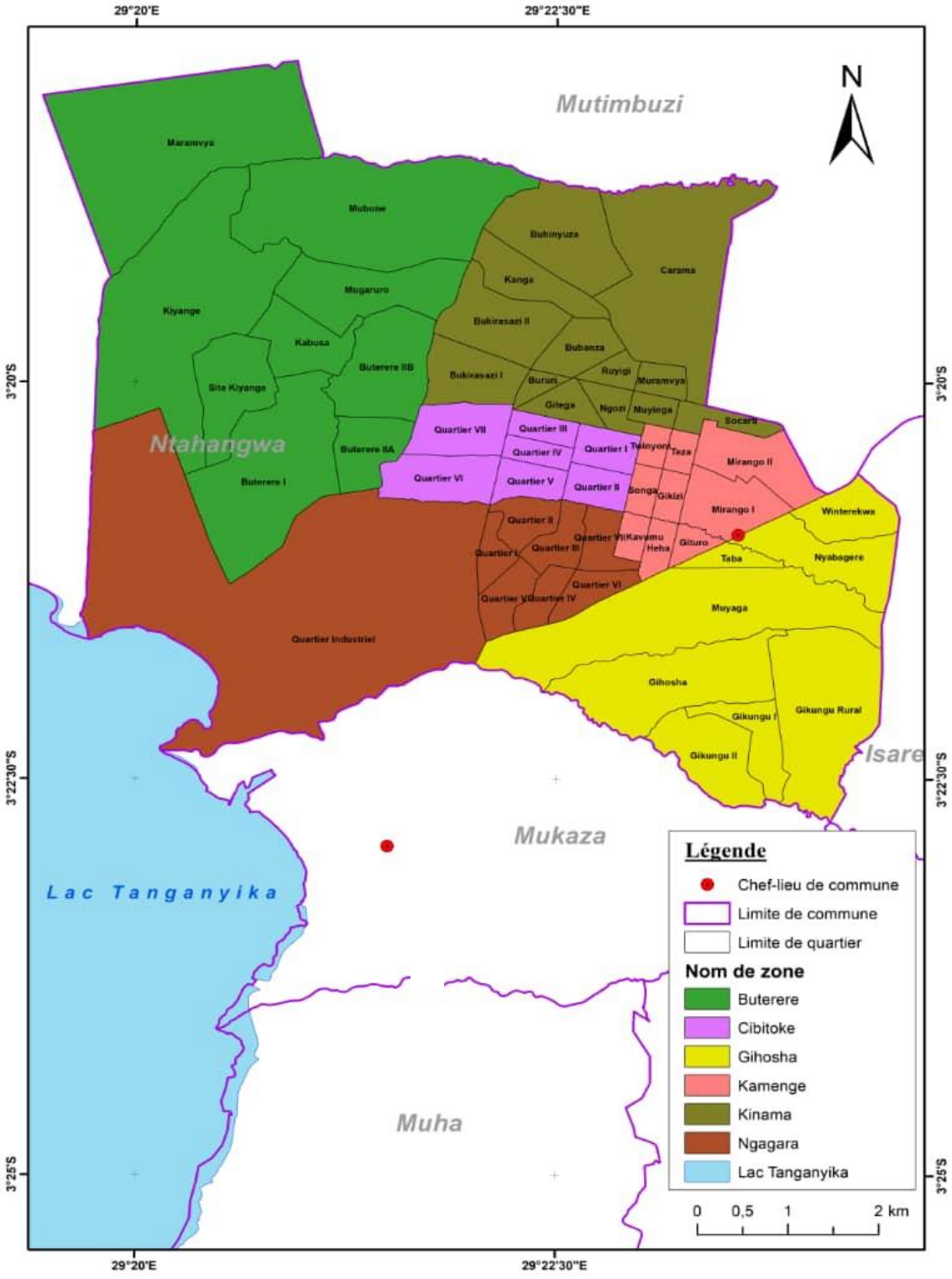
Tout travail de recherche nécessite d'être situé dans un contexte bien défini car la connaissance du contexte permettra l'appréhension du problème posé et la compréhension des principaux résultats qui seront obtenus. En effet, après une exploration des études, approches théoriques, méthodes et résultats des différentes études menées sur les divorces en Afrique Subsaharienne, il apparaît évident que le divorce est déterminé par les facteurs sociaux, économiques, démographiques et politiques du milieu. Ce premier chapitre vise alors à faire connaître l'environnement socio-économique dans lequel se déroule le divorce dans la commune Ntahangwa.

I.1. Milieu naturel de la commune Ntahangwa

La commune Ntahangwa est l'une de trois communes de la ville de Bujumbura. Elle est située dans la partie Nord-Est de la ville de Bujumbura. Elle est composée de 6 zones qui sont Kamenge, Cibitoke, Kinama, Buterere, Gihosha et Ngagara composées de 54 quartiers.

A l'Est de la commune se trouvent les communes d'Isare et de Mutimbuzi, à l'ouest elle est frontalière de la commune de Mutimbuzi et du lac Tanganyika. Au Nord, elle est entourée par la commune Mutimbuzi alors qu'au Sud, elle est frontière avec la commune Mukaza.

Figure 1 : Carte administrative de la commune urbaine de Ntahangwa



Source : Auteur à partir des données des limites administratives (IGEBU, Service de Cartographique)

La commune est incluse dans un contexte global correspondant à cette ville. La commune s'étend sur deux régions naturelles du Burundi. Une partie se trouve dans la plaine de l'Imbo tandis qu'une autre se trouve dans les Mirwa. Située en zone tropicale humide, la commune urbaine de Ntahangwa, connait deux saisons : une saison sèche et une autre pluvieuse. La saison des pluies s'étale d'octobre à mai. Les températures varient de 20 à 35°C. Les ravins et autres cours d'eau qui traversent cette commune et qui se jettent dans le lac Tanganyika sont à la base de nombreux défis environnementaux et de catastrophes récurrentes. On peut évoquer le cas des inondations de Gatunguru de février 2014 qui ont causé entre 60 et 78 décès et occasionné d'importants dégâts matériels dans le quartier de Carama, notamment environ un millier de maisons effondrées et des infrastructures publiques comme les routes et les routes, les ponts et des câbles électriques qui ont été gravement endommagées.

La commune Ntahangwa est alors un site qui enregistre des précipitations importantes dans lequel on note une densification des habitations sur les contreforts des Mirwa, dans la plaine, et le long des rivières. La viabilisation d'un tel milieu naturel requière un énorme investissement économique tant des pouvoirs publics que des populations. Mais les problèmes socio-économiques du pays et de la population de cette commune particulièrement ne facilitent pas la maîtrise de l'aménagement efficace de cette commune.

I.2.Contexte socio-économique

L'évolution de la commune urbaine de Ntahangwa obéit aux fluctuations de la situation économique de l'ensemble du pays. De façon générale, il s'agit d'une commune où dominent les classes populaires dans la plupart des zones qui composent comme Buterere, Kamenge, Kinama et Cibitoke. Les populations qui y vivent et leur comportement matrimonial sont inéluctablement le reflet de l'environnement économique.

I.2.1. Emploi

L'étude de certaines relations sociales est étroitement liée aux capacités productives des populations, capacités qui déterminent les revenus des populations. Il s'agit en occurrence de la situation d'emploi des populations qui oriente certains choix comme celui de mariage (Nappa et al., 2019). Ainsi, les fluctuations économiques au Burundi et dans la commune Ntahangwa particulièrement ont des conséquences sur la nuptialité. L'économie de la commune Ntahangwa repose essentiellement sur le commerce et les métiers.

Il y a bien sûr les métiers du secteur primaire, secondaire et tertiaire. La plupart de ces emplois se trouvent dans le secteur tertiaire.

En effet, dans cette localité, on y trouve des boutiques, des unités artisanales de transformation agroalimentaires, des cabarets, des restaurants, des hôtels et maisons de passage, des entreprises de construction qui créent de l'emploi et deviennent des sources de revenus pour les ménages.

Dans le même ordre d'idées, les métiers en l'occurrence la menuiserie, la couture, la maçonnerie, la mécanique, la plomberie, la soudure, les salons de coiffure et les services liés aux TICs comme les cybercafés, les secrétariats publics sont également présents dans cette commune (Commune Ntahangwa, 2020). Tous ces emplois sont regroupés dans le domaine public et privé mais aussi en deux secteurs d'activités: le secteur formel qui est celui des emplois structurés et le secteur informel dont l'évolution depuis 2000 montre une augmentation au détriment du premier. La plupart des femmes en union ou divorcées travaillent dans le secteur informel, particulièrement dans le commerce de détail.

I.2.2. Ampleur de la pauvreté

En ce qui concerne les conditions de vie, les populations sont caractérisées par une précarité importante. Philippe (1996) affirme que toutes les grandes villes du Tiers-Monde portent dans leur paysage la marque indélébile de la pauvreté du plus grand nombre de leurs habitants. Dans la commune Ntahangwa, une grande partie des habitants sont pauvres (République du Burundi, 2024). Mais il y a des nuances au niveau de ces paysages urbains. Certains habitats par exemple sont temporaires, d'autres sont des installations précaires et souvent illégales et qui sont construits en matériaux légers (briques non cuitées, tôles déjà utilisés).

D'autres paysages de la pauvreté sont constitués par des quartiers permanents aux habitations en dur. Le bâti est dense, les activités nombreuses à l'extérieur (cuisine, lessive par exemple). Sur l'ensemble de la ville de Bujumbura et dans la commune Ntahangwa particulièrement, la croissance démographique a abouti à la création de quartiers illégaux et spontanés. La croissance démographique s'accompagne d'une augmentation de la force de travail notamment par l'apport des flux migratoires qui drainent vers les villes d'importants effectifs de jeunes adultes qui n'ont ni formation ni expérience nécessaires.

Il en résulte alors une surabondance de main-d'œuvre non qualifiée qui s'adonne à des activités informelles non productives telles que le petit commerce, les services domestiques etc. Les quartiers précaires comme Mubone de la zone Buterere, Bukirasazi de la zone Kinama, Gikungu rural de la zone Gihosha deviennent alors le refuge de ces nouveaux venus et de la foule des sans travail.

Enfin, les équipements et autres infrastructures deviennent vite saturés (écoles, hôpitaux, réseau d'eau et d'électricité ainsi que celui des égouts). Beaucoup plus aiguë est la crise de logement. Le tableau suivant nous montre l'ampleur de la précarité des conditions de vie sur les habitants de la commune dans la vie de Bujumbura

Tableau 1 : Ampleur de la pauvreté dans un milieu urbain de Bujumbura

Indicateurs	**Pourcentage**
Proportion des naissances non assistées par le personnel qualifié	0,9%
Proportion de personnes sans aucune couverture d'assurance maladie	83,2%
Proportion des ménages ayant le score de consommation pauvre ou limite	14,0%
Proportion des ménages sans membre ayant complété 6 années de scolarité	21,1%
Proportion d'enfants de 6 à 8 ans non-inscrits à l'école	2,0%
Proportion des ménages dont le pavement est en terre ou sable	34,2%
Proportion des ménages utilisant des sources d'eau non propre	2,6%
Proportion des ménages non connectés à l'électricité	38,7%
Proportion des ménages utilisant de l'énergie non propre pour la cuisson	99,3%
Proportion de ménages partageant des toilettes avec d'autres ménages	48,7%
Proportion des ménages ne possédant aucun bien de communication ou de transport	18,0%

Source : INSBU, EICVMB, 2019-2020.

Ce tableau, même s'il ne représente pas exclusivement notre zone d'étude, montre l'ampleur de la pauvreté non monétaire dans un milieu urbain comme celui de la commune Ntahangwa. Cette situation de pauvreté des ménages a des répercussions considérables sur les relations sociales et surtout la nuptialité. En effet, certains couples sont obligés de rompre parce la situation économique n'est pas tenable. Cette situation économique précaire ouvre aussi la voie à d'autres comportements comme la polygamie, l'adultère, le concubinage qui sont aussi source de divorce.

I.2.3. Education

Le système éducatif de la commune Ntahangwa comprend deux types d'enseignement. L'enseignement préscolaire et l'enseignement fondamental et post fondamental. En 2020, au niveau du cycle Fondamental, on dénombrait 87 écoles avec un effectif de 73 247 élèves dont 36 784 garçons, soit 50,3% et 36 463 filles, soit 49,7% (Commune Ntahangwa, 2020). Le taux d'accès à l'enseignement fondamental est équitable entre les filles et les garçons.

Au niveau du cycle post- fondamental, la commune totalise 58 écoles fondamentales avec un effectif total 16 942 élèves dont 8 721 garçons soit 51% de garçons contre 8221 filles soit 49% de filles et un écart de 1% en termes d'accès à l'enseignement post fondamental entre les filles et les garçons.

En ce qui concerne la formation professionnelle et technique, comme toutes les autres filières, elle accuse une insuffisance au niveau de l'équipement comme les outils informatiques. Le tableau suivant nous donne les principaux indicateurs dans le secteur de l'éducation.

Tableau 2 : Indicateurs clés du secteur de l'éducation

Indicateurs	Valeurs de base	Référence	Ecart
Moyenne de redoublement à l'ECOFO	14,8	0	14,8
Ratio écoliers/salle de classe à l'ECOFO	105	40	-65
Ration écoliers/salle de classe à l'école post Fondamentale	60	30	-30
Taux d'abandon à l'ECOFO	4,8%	0%	-4,8
Taux d'abandon à l'école post-Fondamentale	5,8	0%	
Taux de réussite au concours national A/S 2018-2019	70%	100%	30%
Taux de réussite à l'ex-Etat 2018-2019	40%	100%	60%
Ratio élèves/enseignants à l'ECOFO	48	40	+8
Ratio élèves/enseignants à l'école post-Fondamentale	28	40	
Ratio écoliers/banc pupitre à l'ECOFO	4	2	-2
Ratio écoliers/banc pupitre à l'école post-Fondamentale	4	2	+2
Taux d'abandon au primaire/fondamental	13%	0%	
Taux brut de scolarisation	114		

Source : PCDC Ntahangwa, 2020

Ces quelques indicateurs comparés aux valeurs normatives nationales montrent que la commune Ntahangwa est loin d'atteindre les normes préconisées par le Ministère ayant en charge l'éducation : taux de réussite au concours national de 100%, taux d'abandon de 0%, ratio écoliers/salle de classe de 40, ratio écoliers/enseignant de 30 et le ratio écoliers/banc pupitre de 2.

Ces indicateurs nous renseignent sur les performances ou les faiblesses du secteur de l'éducation en commune de Ntahangwa. Les contraintes sont surtout liées aux effectifs élevés dans les salles de classe mais aussi à une insuffisance d'équipements au niveau des écoles post fondamentale surtout.

I.2.4. Santé

Au niveau du secteur de la santé, la commune Ntahangwa possède 50 centres de santé et 8 hôpitaux. Parmi ces centres, 11 sont publics, 3 associatifs, 4 confessionnels et 41 privés. Dans le même ordre d'idées, on dénombre 7 hôpitaux dont 3 publics et 4 privés (PCDC, 2020).

Avec une population totale de la commune Ntahangwa qui était de 49 4692 en 2023, nous avons 9 894 habitants par CDS, un chiffre relativement acceptable au regard des normes de l'OMS (10 000 habitants par CDS). La santé communautaire est assurée par des techniciens de promotion de santé au niveau communal ainsi qu'un agent de santé communautaire par quartier. Au niveau du management, chaque CDS dispose d'un comité de santé pour assurer une gestion transparente et des ressources humaines compétentes qui offrent des soins de santé de qualité requises au niveau des CDS. Du côté curatif, la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5ans et les cas d'accouchement observés dans les structures de soins ont diminué la mortalité infantile et maternelle Du côté préventif, le taux de vaccination est satisfaisant au niveau des CDS d'une manière générale. Elle est estimée à 85%.

Tableau 3: Indicateurs de base dans le secteur de la santé

Indicateurs	Valeur de base	Vision nationale
Le taux de prévalence du paludisme	15,8	0%
Aire de responsabilité	DND	DND
Taux de couverture en infrastructures sanitaires	80	100%
Taux de malnutrition	DND	0%
Taux de fréquentation des structures de soins	DND	100%
Taux de prévalence du VIH/SIDA	1,9	0%
Taux d'adhésion aux méthodes de planification	DND	100%

Source : District sanitaire Nord

La situation ci-décrite montre que la commune dispose des ratios suivants :

- 1 hôpital pour 39 442 habitants,
- 1 centre de santé public pour 28 685 habitants et 6 311 habitants par CDS,
- 1 centre de dépistage volontaire pour 29 967 habitants.

Le secteur de la santé de cette commune fait face à des contraintes majeures notamment une insuffisance en infrastructures sanitaires publiques, un manque d'équipements sanitaires ainsi qu'une insuffisance en personnel soignant qualifié.

En ce qui concerne, le taux de prévalence de la malnutrition aigüe dans la commune Ntahangwa elle est de 2,5% (1,0-5,7 %). Elle est donc en dessous du taux moyen national. Avec un tel taux global, la malnutrition aigüe ne constitue pas un problème de santé publique dans la commune Ntahangwa (INSBU, 2018).

I.2.5. Autonomie des femmes

L'autonomie de la femme est l'un des aspects du développement durable qui peut influencer sa situation conjugale. L'ODD 5 cherche à parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et filles plus autonomes, voudrait que la femme participe à la prise de décisions du ménage, ait un revenu et dispose d'elle-même (Sindayihebura., 2019).

Au Burundi, les femmes représentent plus 50% de la population. Cependant, elles restent surreprésentées dans les groupes les plus pauvres et vulnérables, tandis qu'elles sont sous-représentées parmi les décideurs et les moteurs du changement. Dans la commune Ntahangwa tout comme partout au Burundi, les femmes participent moins dans la prise des décisions au sein du ménage. Dans certains ménages, les femmes subissent des violences physiques ou morales et les idées des femmes pour des questions concernant leurs propres vies comme l'utilisation des méthodes contraceptives sont souvent ignorées. Les réponses qui indiquent une opinion selon laquelle la violence conjugale est justifiée dans certaines situations reflètent une validation en faveur du statut inférieur des femmes : bien que ces attitudes ne signifient pas nécessairement l'approbation du comportement des hommes qui battent leurs femmes, elles signifient que les femmes acceptent des normes qui donnent aux hommes le droit de discipliner les femmes par la force (INSBU, 2010).

Au cours de l'EDSB-III, l'évaluation du statut de la femme au Burundi a été faite suivant quelques indicateurs qui montrent le pouvoir d'action des femmes. Les questions portaient entre autres sur l'activité et le type de rémunération, le pouvoir de décision des femmes dans le ménage ainsi que leur contrôle sur l'utilisation de leurs revenus. Des questions sur le niveau de la violence conjugale ont été également posée (MPBGP. et al., 2017).

Pour l'emploi et type de rémunération**,** la quasi-totalité des femmes et des hommes de 15-49 ans qui étaient en union (respectivement 94 % et 98 %) ont déclaré avoir travaillé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Plus d'un tiers des femmes (36 %) n'étaient pas rémunérées pour leur travail.

Deux tiers (66%) des femmes rémunérées en argent décidaient en commun accord avec leur conjoint de l'utilisation de leurs gains de leurs emplois alors qu'environ une femme sur cinq (21 %) décidait principalement de l'utilisation de ses gains.

Six femmes sur dix (60%) avaient participé à la prise des 3 décisions citées au cours de l'enquête et, à l'opposé, 13% n'avaient été impliquées dans la prise d'aucune décision.

En ce qui concerne les violences conjugales, 62% des femmes interrogées pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour au moins une de ces raisons : si elle brûle la nourriture, si elle argumente contre lui, si elle sort sans le lui dire, si elle néglige les enfants et si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui. (INSBU, 2010; MPBGP. et al., 2017).

Ces données, même si elles ne sont pas propres à la commune Ntahangwa, nous renseignent sur le pouvoir d'action de la femme. Elles révèlent que le pouvoir d'action de la femme est fortement limité par des contraintes socio-cultuelles majeures. Cette situation contribue à la détérioration de sa situation économique qui peut causer parfois les divorces ou les séparations.

I.3. Contexte démographique

Comme partout dans le pays, la population de la commune Ntahangwa évolue très rapidement. Celle-ci était estimée à 103 631 habitants en 1990 puis à 218 505 habitants en 2008 (BCR, 2008). En 2020, cette population était estimée de 332232 habitants (Commune Ntahangwa, 2020). La population de la commune Ntahangwa comme partout dans la ville de Bujumbura est jeune et a une forte fécondité.

I.3.1. Structure de la population de la commune Ntahangwa

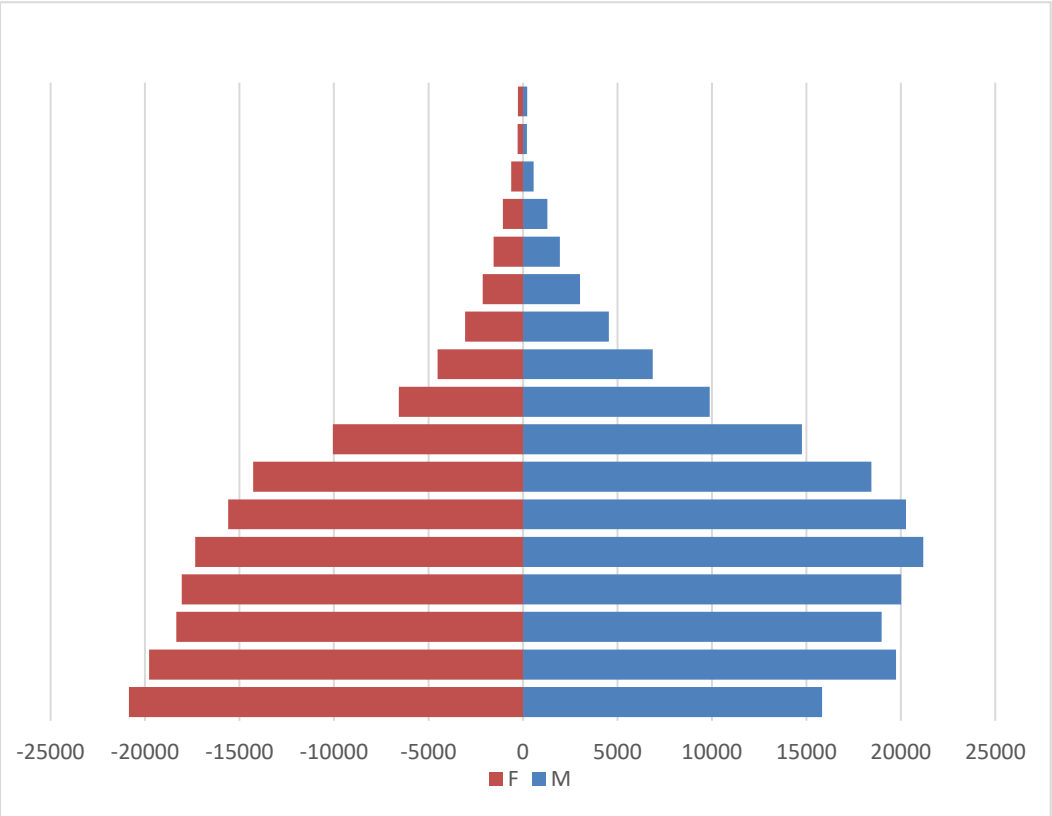
Selon les estimations issues du Plan Communal de Développement Communautaire, le sexe féminin représente 53% soit 176083 habitants (Commune Ntahangwa, 2020).

Tableau 4 : Structure de la population de la commune urbaine de Ntahangwa en 2020

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Total
0-4	15841	20852	36694
5-9	19742	19780	39522
10-14	18984	18353	37337
15-19	20020	18058	38078
20-24	21190	17344	38535
25-29	20270	15604	35874
30-34	18436	14279	32715
35-39	14760	10059	24820
40-44	9891	6563	16454
45-49	6875	4514	11389
50-54	4540	3055	7595
55-59	3025	2129	5155
60-64	1956	1558	3515
65-69	1292	1064	2356
70-74	568	624	1193
75-79	213	287	501
80-84	223	268	491
Total	177 832	154 399	332 232

Source : PCDC II Ntahangwa ; 2020

Figure 2 : Pyramide d'âges de la commune Ntahangwa



Source : Auteur à partir des données de PCDC ; 2020

Sur cette figure nous voyons que la population de la commune urbaine de Ntahangwa est essentiellement jeune. Plus de 70% de la population de cette commune ont moins de 30 ans. La jeunesse de la population de la commune Ntahangwa montre que la commune possède des fortes potentialités en ce qui concerne les comportements matrimoniaux.

Une population jeune peut avoir plusieurs impacts sur les comportements nuptiaux. On peut observer en effet une tendance générale à l'augmentation de l'âge moyen au mariage surtout dans la mesure où les jeunes peuvent être plus enclins à poursuivre leurs études ou à se concentrer sur leur carrière, ce qui peut retarder leur décision de se marier. Les impacts spécifiques peuvent être :

- **La diminution de l'âge au mariage**

L'augmentation de la population jeune peut entraîner une réduction de l'âge moyen au mariage, tant pour les hommes que pour les femmes, bien que la tendance soit plus marquée chez les femmes.

- **Le mariage précoce**

La pression sociale et économique, associée à une jeunesse nombreuse, peut favoriser le mariage précoce, notamment chez les filles, qui peuvent être mariées par leurs parents ou se marier en raison d'une grossesse non désirée.

- **Le changement des normes sociales**

Les jeunes peuvent adopter des comportements et des attitudes plus libéraux en matière de sexualité, remettant en question les normes traditionnelles sur la sexualité avant le mariage ou la procréation.

- **Indépendance financière et mariage:**

L'indépendance financière des jeunes, notamment des femmes, peut remettre en question la nécessité du mariage comme étape vers la stabilité financière, et les jeunes peuvent être plus réticents à l'idée de se marier.

I.3.2. Répartition de la population

Comme partout dans le monde, les villes ont des populations qui sont inégalement réparties entre les quartiers. La population de Ntahangwa est répartie sur une superficie de 67,6 km^2, soit une densité de 4 606 hab/km^2.

Tableau 5: Répartition de la population de la commune urbaine de Ntahangwa

Zone	Superficie (km^2)	Population	Densité (hab/km^2)
Buterere	22,5	75027	3334,28343
Kamenge	3,6	54352	14790,7546
Gihosha	12,8	112052	8718,88095
Kinama	10,3	149907	14526,7609
Cibitoke	3,4	64783	19045,1375
Ngagara	14,9	38571	2582,87461
Total	**67,6**	**494692**	**7309,0258**

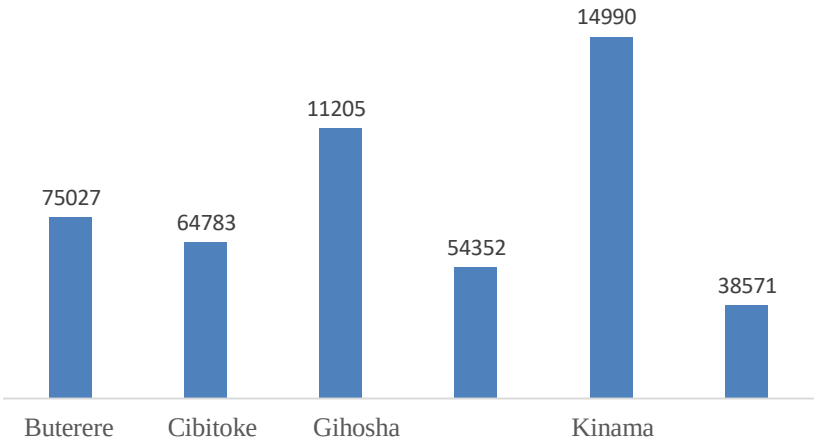
Source : Auteur à partir des données du rapport mensuel de la population par zone de la commune urbaine de Ntahangwa (mars 2023)

La comparaison entre les données des tableaux 4 et 5 montre qu'il y a eu une croissance urbaine très rapide de la population de la commune Ntahangwa.

Ainsi, la population de la commune urbaine de Ntahangwa augmente grâce à la croissance démographique interne de la commune combinée à un exode rural.

Cette densification de la population a des répercussions négatives sur l'accès aux services sociaux de base comme l'éducation et la santé dont le Gouvernement déploie des efforts substantiels pour en faciliter l'accès (Commune Ntahangwa ; 2020).

Figure 3 : Répartition de la population de la commune Ntahangwa par zone



Source : Auteur à partir des données du rapport mensuel de la population par zone (mars 2023).

Ce chapitre a permis une prise de contact avec l'environnement social et économique de l'étude de la Commune Ntahangwa. Ainsi, nous avons utilisé les informations contenues dans les rapports communaux et autres documents réalisés au cours des dernières années en privilégiant les plus récents. Le contexte économique montre un niveau de développement faible entraîne une situation de précarité.

CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

II.1. Cadre théorique

Le cadre théorique est indispensable dans tout travail de recherche scientifique. Il aide le chercheur à orienter les axes d'observation de l'étude qu'il effectue dans un domaine particulier et bien précis (Mboumba., 2010). Tout au long de ce chapitre, nous avons fait une revue de la littérature telle qu'elle a été abordée par certains chercheurs en élaborant quelques théories expliquant les déterminants de divorce et leur impact sur la scolarité des enfants. Dans ce chapitre, nous allons définir aussi les concepts qui nous paraissent importants dans la compréhension de notre étude.

II.1.1. Le concept de divorce

II.1.1.1. Notion de divorce et de mariage

Selon Colomber et al. (1984) le divorce est la dissolution complète et définitive du lien conjugal pour l'avenir. C'est la rupture d'un mariage valable, prononcé par la justice du vivant des époux, pour l'une des causes spécifiées par la loi en vertu de leur double volonté exprimée d'une manière persistante et solennelle.

Selon Kaneza (2007), le mariage est «l'acte par lequel deux individus de sexes différents établissent entre eux de commun accord une communauté de vie que la loi protège et qu'ils ne peuvent pas rompre à leur gré». Elle montre que le mariage est protégé par la loi et sa rupture ne dépend pas de la volonté de l'un ou l'autre des époux, mais doit être prononcée par la loi. Au Burundi, c'est loi n° 1/1 du 15 janvier 1993 portant code des personnes et de la famille qui définit le divorce et le mariage. Selon ce décret-loi, le mariage est *« une union volontaire de l'homme et de la femme conforme à la loi civile »*. L'homme avant 21 ans révolus et la femme avant 18 ans révolus ne peuvent contracter un mariage. Néanmoins, le Gouverneur de province peut accorder une dérogation par rapport à l'âge pour des motifs graves (article 88). Le mariage est ainsi une institution à la fois sociale et juridique. Cependant, malgré ces dispositions légales, on observe qu'un grand nombre de personnes, surtout les filles, entrent en union avant l'âge de 18 ans surtout dans les zones urbaines pauvres comme dans certains quartiers de la commune Ntahangwa.

Ce code précise qu'il existe deux sortes de divorces à savoir le divorce pour cause déterminée et le divorce par consentement mutuel ». Le divorce pour cause déterminée n'est possible qu'après la disposition des articles 158 et 159 qui dans les cas limitativement prévus: l'adultère, les excès, les sévices et les injures graves et la condamnation de l'un des époux pour un fait entachant l'honneur peut d'après les circonstances constituer une cause de divorce.

Concernant le divorce pour consentement mutuel, il peut être prononcé en cas de double volonté exprimé conjointement ou lorsque par demande de l'un des époux, dans une action en divorce pour cause déterminée, l'autre reconnaît le bienfondé de la demande et donne son consentement.

II.1.1.2. Aperçu historique du divorce

Le divorce sous la forme actuelle est la résultante d'une synthèse entre une tradition vieille de plusieurs siècles et d'une évolution des mentalités dans le temps et dans l'espace. Dans les civilisations anciennes et notamment les peuples hébreux, égyptiens et grecs connaissent déjà de divorce, mais c'est à Rome que le divorce prit naissance et qu'il connut sa forme moderne.

L'alcoolisme qui s'appelait alors consommation du vin, était déjà une cause de divorce. Les Romains eurent le choix entre deux types de procédures: le divorce par consentement mutuel dit *divortium bana gratia* et la répudiation ou *repedium* (Bizeye W., 2011).

Le droit au divorce disparut avec l'emprise sur le droit canonique du mariage car le christianisme s'est montré résolument hostile au divorce. A ce sujet, de nombreuses alternatives ont été avancées et différentes réactions ont été mises en avant à travers différentes époques jusqu'à ce que la libéralisation du divorce soit consacrée dans la plupart des pays, surtout en Occident.

II. 1.1.3. Position des croyants face au divorce

Le mariage ayant une dimension sacrée dans la plupart des religions, la rupture de ce lien est une question dont les religions se préoccupent fortement. Par ailleurs, dans la plupart des religions, la non-consommation du mariage est une cause d'annulation du mariage. La *consommation* se définit comme le rapport sexuel entre les époux avec l'intention de procréer.

II.1.1.3.1. Le judaïsme

Le judaïsme admet la séparation des époux à condition que les deux y aient consenti. Le principe est donc le divorce par consentement mutuel. Cette séparation prend la forme d'une procédure de « libération » émanant du mari, souvent perçue à tort comme une répudiation, par la remise de l'acte de divorce.

II.1.1.3.2. Le christianisme

L'église catholique considère le mariage religieux comme un sacrement que les époux se confèrent mutuellement. Il repose sur quatre piliers : les époux s'engagent librement dans le mariage ; ils s'engagent à la fidélité et à la fécondité ; et ils s'engagent ainsi pour toute leur vie. Le sacrement de mariage est donc indissoluble : le droit canon indique qu'un mariage conclu et consommé ne peut être dissout par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort. Si le mariage n'est pas consommé, il peut être reconnu comme étant nul par le pontife romain pour une juste cause, à la demande des deux parties ou d'une seule, même contre le gré de l'autre. Le droit canon fait mention de la « reconnaissance de nullité du sacrement de mariage » sous certaines conditions par exemple s'il y a le défaut de consentement sinon l'église catholique ne reconnait pas le divorce surtout celui qui a été prononcé par les autorités civiles. Pour l'église catholique, le remariage est un acte d'adultère.

Dans les églises orthodoxes, il existe des procédures permettant de divorcer et de se remarier religieusement. Au cas où un mariage échoue, l'église doit pouvoir trouver une solution *selon l'économie* et constater cet échec. Il revient à l'évêque de constater cette situation et de prononcer le divorce au cas par cas et sans que sa décision soit source, en quelque sorte, d'une jurisprudence.

Les Églises protestantes de théologie libérale considèrent que, tous les chrétiens ayant le droit au pardon de Dieu, il est *à fortiori* normal que l'Église accorde le pardon aux divorcés ; les protestants acceptent donc de bénir une nouvelle union. De plus, le protestantisme libéral note que le mariage n'est pas un sacrement (ce qui est le cas dans les Églises catholiques et orthodoxes) mais une bénédiction. Par là même, une bénédiction n'a pas une force en soi et la notion d'indissolubilité n'est pas présente de la même manière qu'elle l'est pour un sacrement. Les protestants plus conservateurs sont beaucoup plus réticents face à un remariage lorsque le divorce n'a été motivé ni par l'adultère du premier conjoint (privilège matthéen), ni par le départ d'un ex-conjoint non-croyant (privilège paulin). Pour les conservateurs, le mariage n'est certes

pas à définir comme un sacrement, à la manière des catholiques et des orthodoxes, mais il n'en demeure pas moins une institution divine dont l'Église ne peut disposer à sa guise.

II.1.1.3.3. L'islam

Les hommes comme les femmes ont la possibilité de divorcer dans l'islam. L'islam connaît la répudiation des femmes par les hommes mais aussi, si les conditions requises sont remplies, le divorce demandé par la femme.

Le mariage dans la tradition musulmane n'est pas plus que le divorce vu comme la rupture d'un sacrement, mais le mariage y est vu comme un contrat conclu entre deux personnes consentantes. Le divorce, s'il est une chose possible, ne doit se produire qu'en dernier recours.

Dans les pays de droit musulman, pour qu'un divorce soit permanent, il suffit de répudier sa femme. La jurisprudence musulmane a toutefois entériné la répudiation en une seule fois dans quasiment tous les pays musulmans, bien que cette pratique coutumière soit, à la lettre, contraire à la charia. La tradition accepte qu'un homme qui divorce de sa femme peut la reépouser encore deux fois s'il ne la répudie qu'une fois à chaque fois (son intention seule compte). À la troisième répudiation, il ne peut plus la réépouser sauf si elle se remarie avec un autre (avec qui elle doit consommer le mariage) et qu'elle en divorce.

II.1.2. Types de divorce

Selon le psychologue Agafitei (2014), il existe plusieurs types de divorces. Pour cet auteur, on distingue le divorce affectif, le divorce légal, le divorce psychologique et le divorce parental.

Le divorce affectif peut se produire longtemps avant la séparation physique du couple et rester incomplet longtemps après la fin du divorce légal ou peut être la période au cours de laquelle l'un des partenaires tente de mettre fin à la relation, tandis que l'autre lutte pour se séparer. Ce type de divorce remporte avec l'individu de fortes émotions et des sentiments de culpabilité, de colère, une réaction de deuil après la perte du mythe familial, la perte des rêves, des idéaux sont perdus.

Le divorce légal implique la dissolution effective du mariage par le tribunal, y compris les dispositions relatives à la distribution des biens, à la garde des enfants, etc. Les partenaires signent alors officiellement qu'ils se séparent.

Le divorce psychologique est perçu comme la séparation de la personnalité et l'influence de l'ancien partenaire. Parce que l'estime de soi tend à se mesurer en termes de relations satisfaisantes avec les autres, le divorce peut détruire le sens de l'identité et de l'appartenance.

Le divorce parental fait référence aux arrangements concernant l'éducation des enfants. Le rôle du parent isolé apparaît, qui négociera pour le temps passé avec le plus jeune (jours, heures, périodes) et celui du parent qui a la garde, qui doit rentrer dans sa nouvelle vie. C'est l'une des phases compliquées, avec de grands conflits, entre les anciens partenaires. À la fin du mariage, beaucoup ne jouent plus le rôle de parents ensemble et l'accès à l'enfant du parent qui quitte peut devenir une source continue de stress.

II.1.3. Tendances de la nuptialité en Afrique

Actuellement, on observe une augmentation généralisée de l'âge moyen au premier mariage depuis la fin du siècle dernier qui a marqué politiquement, économiquement et socialement l'Afrique subsaharienne (Hertrich, 2007 ; Shapiro et Gebreselassie, 2013). Cette entrée plus tardive en union ne laisse pas pour autant place à une diminution de la fréquence d'entrée en union. Effectivement, le mariage demeure universel dans cette région du monde alors que le nombre d'individus toujours célibataires jusqu'à 50 ans et plus est très bas : environ 3% des femmes et des hommes âgés de 45 à 49 ans n'ont jamais été mariés selon les estimations les plus récentes des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) en Afrique subsaharienne (Antoine et Marcoux, 2014).

Néanmoins, certaines études ont observé une augmentation de la pratique du divorce dans le temps, alors que d'autres études, qui s'appuient sur des travaux anthropologiques et ethnographiques, notent que le divorce faisait déjà bien partie des sociétés africaines à la période précoloniale (Antoine et Dial, 2003).

Selon les travaux de Kaufmann et al. (1988) qui ont utilisé les données des EDS au cours des années 1980, de 30% à 50% des femmes mariées avant l'âge de 20 ans étaient divorcées à l'âge de 50 ans en Afrique subsaharienne. Plus récemment, Clark et Brauner-Otto (2015) ont révisé cette fréquence du divorce pour 33 pays en Afrique subsaharienne à l'aide des données les plus récentes des EDS et ont établi que près de 25% des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient divorcé au cours des 20 premières années de leur mariage.

Le remariage est généralement rapide surtout dans les pays de l'Afrique occidentale afin d'éviter que les femmes soient trop longtemps dans une position sociale de vulnérabilité et stigmatisées (Antoine et Marcoux, 2014 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Pison, 1988). Cette situation s'observe aussi dans certains pays de l'Afrique australe comme au Malawi. Selon (Kaler, 2001 ; Reniers, 2003), au Malawi, environ 40% des femmes se remarient dans les deux ans à la suite d'un divorce.

II.1.4. La nuptialité au Burundi

Le mariage est un phénomène presque universel qui est perçu au Burundi comme une exigence à laquelle chaque individu ayant atteint l'âge nubile doit se soumettre. Il permet non seulement à l'individu d'affirmer socialement sa personnalité, mais il constitue aussi un cadre légal et privilégié de procréation.

La mentalité pro-nataliste de la population apparaît comme la principale cause des mariages précoces (BCR, 2011).

Au Burundi, on distingue trois types de mariages d'après leurs modes de célébration :

- le mariage traditionnel,
- le mariage officiel ;
- le mariage de fait basé sur la simple cohabitation. Cette dernière forme est aussi appelée union libre (Manirakiza, 2018).

Avant la colonisation, il existait au Burundi le mariage coutumier ou mariage traditionnel dans lequel il n'y avait ni inscription à l'Eglise et encore moins à l'Etat civil. Toutefois, le paiement de la dot se faisant devant des témoins, l'acte de mariage était dès lors rendu légal. Dans ce processus traditionnel de célébration du mariage, il revenait aux familles de deux futurs conjoints de procéder aux négociations préalables, les futurs époux n'étant informés qu'en dernier ressort. Ce type de mariage n'existe plus au Burundi.

Avec l'arrivée des missionnaires chrétiens et des colonisateurs, le mariage coutumier a progressivement connu un recul au profit du mariage chrétien et légal. En d'autres termes, les cérémonies religieuses étaient organisées en présence du représentant de l'Eglise, lequel ne pouvait donner le sacrement de mariage que suite à la présentation par le couple de l'acte de l'officier d'état civil attestant que les deux candidats ont déjà été légalement unis. C'est ce type de mariage que la majorité des citadins de la commune Ntahangwa pratiquent.

Outre ces formes reconnues de mariage, il existe une autre forme d'union : le mariage par cohabitation dans lequel il n'y a ni paiement de dot, ni inscription officielle. Cette forme d'union quoique traditionnellement tolérée au Burundi est actuellement considérée comme illégale. Elle est appelée « union libre » dans le cadre du recensement de 2008. Ce type d'union semble gagner de plus en plus de terrain en commune urbaine de Ntahangwa surtout avec l'augmentation de la pauvreté. Pour certaines personnes, les coûts liés aux cérémonies de mariage surtout dans le cadre du mariage religieux sont devenus trop peu élevés raison pour laquelle, ils préfèrent l'union libre.

Il faut signaler aussi l'importance des mariages précoces surtout pour les jeunes dans notre zone d'étude. Une enquête menée en août 2018 dans trois zones de la commune Ntahangwa (Kamenge, Cibitoke et Kinama) par la SFBSP-Burundi, a révélé que 27,5% des filles se marient avant l'âge de 18 ans et 6,8% avant l'âge de 15 ans, et cela avec le concours de certains parents suite à la pauvreté.

Actuellement dans la société burundaise et dans la commune Ntahangwa particulièrement, le niveau d'instruction élevé a modifié certaines pratiques de nuptialités du fait de l'accès à l'emploi salarié et de l'autonomie financière qu'elle favorise.

En fait, l'instruction contribue à modifier le calendrier du mariage en retardant l'âge au premier mariage chez les hommes comme chez les femmes. Sous l'effet de l'instruction, le célibat définitif semble s'amplifier.

Un autre phénomène important en matière de nuptialité dans la société burundaise est celui de la dot. Malgré le fait que la validité du mariage ne peut pas être conditionnée par le versement d'une dot, celle-ci reste une pratique courante et sa réalisation est un honneur pour la famille de la jeune fille. Sa valeur reste un facteur de différenciation sociale de la femme dans la famille de son mari et celle de ses parents. Toutefois, à cause de la crise économique qui aggrave le chômage des jeunes et de l'appauvrissement des ménages la dot est devenue un facteur limitant du mariage des jeunes.

II.2. Approches théoriques du divorce

II.2.1. Théorie économique et féministe du divorce

Selon Oppenheimer (1994), depuis les années 1994, le sociologue Parsons Talcott posait l'hypothèse selon laquelle la division sexuelle du travail est une nécessité pour la stabilité matrimoniale, voire le devenir de la société. En 1974, Becker a développé l'idée du rôle de la

division sexuelle du travail dans sa « théorie économique du mariage et de la famille ». L'hypothèse d'indépendance économique postule que l'avantage du mariage vient de l'interdépendance de l'homme et de la femme du fait de leur spécialisation respective dans la production économique et la production familiale. Cette division sexuelle du travail crée l'interdépendance de l'utilité des conjoints, que l'auteur considère comme la stratégie matrimoniale la plus efficace, et permet à chacun de profiter du mariage.

Par conséquent, la «théorie économique de l'instabilité conjugale» présume que les couples divorcent lorsque le gain procuré par le mariage devient inférieur à celui qu'ils espèrent avoir après le divorce et éventuellement le remariage (Becker et al., 1981).

Ainsi, la probabilité de divorcer diminue lorsque les variables positivement associées au mariage comme le revenu élevé du mari augmentent et inversement une augmentation de la valeur des facteurs négativement associés au mariage (autonomie économique des femmes) accroît le risque de divorce. Les auteurs de cette théorie considèrent alors que l'indépendance économique des femmes, grâce à leur participation au marché du travail, réduit les avantages du mariage et augmente le risque du divorce. Toutefois, il faut souligner que peu d'études empiriques ont confirmé cette hypothèse (Mongeau et al., 200 1, Oppenheimer, 1994).

Des auteurs du courant féministe ont également contribué au débat théorique sur l'explication de l'instabilité des unions conjugales. L'approche féministe se fonde sur « l'hypothèse des opportunités d'emploi » selon laquelle l'opportunité du travail des femmes leur permet de se libérer des mariages insatisfaisants. Comme dans la théorie économique, le principal facteur de l'instabilité des unions est aussi le travail des femmes, mais les féministes l'attribuent aux opportunités de travail des femmes alors que les économistes se réfèrent à l'emploi même des femmes et à la division sexuelle du travail. Au contraire, les féministes s'opposent à toute idée de différentiation sexuelle du travail. Toutefois, il faut souligner que la théorie féministe a aussi été peu confirmée par les études empiriques du divorce.

II.2.2. Théorie sociologique du divorce

La théorie sociologique du mariage suppose que la stabilité de l'union dépend à la fois des avantages du mariage, des obstacles au divorce et des solutions alternatives (ou solutions de rechange) au mariage. Selon cette théorie, les avantages que les conjoints ont du mariage sont déterminés par leur lien affectif, leurs ressources économiques, notamment le revenu du mari, et aussi par la similitude de leurs caractéristiques sociodémographiques (religion, éducation,

âge, etc.). En revanche, les obligations morales comme la charge de jeunes enfants, les pressions sociales et les valeurs religieuses sont des obstacles au divorce, tandis que l'opportunité de travail des femmes peut être une solution de rechange au mariage. En conséquence, les couples divorcent lorsque les avantages du mariage sont moins favorables que les solutions de rechange (Levinger, 1965; Udry, 1981).

Notre recherche s'inspire de cette dernière théorie qui, contrairement à la théorie économique, tient compte du contexte social des couples comme par exemple les familles et les valeurs religieuses dans l'explication du divorce.

II.3. Revue théorique associée au divorce

Il est question ici des facteurs associés aux divorces tels qu'ils ont été écrits par certains auteurs surtout dans le contexte africain.

En Afrique, les facteurs associés aux ruptures d'union varient d'une société à une autre selon le contexte social et culturel. La littérature sur le divorce en Afrique a adopté une approche principalement transversale pour étudier ces facteurs, notamment parce que l'accès aux données longitudinales ou administratives, lesquelles permettent de mieux étudier les comportements matrimoniaux dans le temps, est plus difficile (Antoine et Marcoux, 2014). La majorité des enquêtes transversales n'enregistrent que l'état matrimonial actuel sans toutefois enregistrer les informations sur les unions passées ni les caractéristiques de celles-ci.

Pourtant, l'état conjugal actuel d'un individu est le fruit d'un processus complexe où ont pu s'enchaîner quelques, voire plusieurs mises en unions et séparations. De plus, l'état matrimonial déclaré par les participants à une enquête est celui perçu par les individus eux-mêmes. Ainsi, certaines unions peuvent ne pas être adéquatement déclarées puisque certains états matrimoniaux sont considérés comme non souhaitables ou non acceptables dans certaines sociétés pour diverses raisons rattachées aux normes sociales. Pour l'ensemble de ces raisons, il est difficile, voire impossible dans de nombreuses situations, d'étudier le processus de rupture d'union avec précision.

La littérature sur la nuptialité jusqu'à maintenant démontre l'importance que les caractéristiques individuelles des conjoints, telles que l'éducation, la participation au marché du travail ou l'âge, ainsi que certains attributs propres au mariage, ont des effets sur les ruptures d'union. Nous présentons ici les résultats principaux de cette littérature.

II.3.1. Niveau d'instruction des conjoints

Il est bien reconnu que l'accès à l'éducation améliore les conditions de vie des femmes surtout dans le couple. Par exemple, un plus haut niveau de scolarité est associé à une plus grande participation des jeunes femmes à la sélection de leurs partenaires conjugaux et à la prise des décisions privées et publiques, à un meilleur accès aux soins de santé, à une planification familiale et à des opportunités économiques (Balk et Locoh, 1994).

Le choix du conjoint, surtout pour la femme, diminue des rivalités du couple qui peuvent conduire au divorce. En fait pour ces auteurs, le haut niveau d'éducation des femmes est considéré comme un facteur protecteur contre le divorce. Une étude réalisée en 2012 au Malawi par Spell et al. a confirmé cette hypothèse.

Mais une étude faite au Ghana par Takyi et Broughton (2006), ayant utilisé l'éducation en guise d'indicateur d'autonomie chez la femme au Ghana a démontré qu'un plus haut niveau de scolarité est généralement associé à une plus grande instabilité des unions. En fait pour ces auteurs, l'éducation devient un facteur de risque de divorce. Ainsi, la relation entre une meilleure éducation et la stabilité des unions est controversée. Mais de toutes les façons une meilleure éducation de la femme semble agir sur les comportements nuptiaux de deux manières. Le fait d'avoir une meilleure éducation permet aux jeunes femmes d'être mieux outillées s'il advient le besoin de gérer un mariage non satisfaisant et, en conséquence, d'envisager le divorce comme une alternative.

Dans une autre approche, les femmes plus éduquées qui participent au choix de leur partenaire auront été en mesure de faire un choix plus éclairé, prévenant ainsi une future rupture d'union. Quoi qu'il en soit, l'éducation, qui améliore les conditions de vie des conjoints et contribue au bon développement d'une société, explique en partie la pratique du divorce surtout dans les sociétés africaines.

II.3.2. Participation des femmes au marché du travail

La participation des femmes au marché du travail leur permet une plus grande indépendance financière vis-à-vis de leur famille et de leur partenaire, particulièrement si elles ont le contrôle sur leur revenu (Antoine et Nanitelamio, 1989 ; Takyi, 2001). Cette sécurité financière permet aux femmes de quitter un mariage insatisfaisant avec l'assurance d'être en mesure de subvenir à leurs besoins, du moins à court terme (Spitze, 1988).

Dans certains pays d'Afrique de l'ouest, cette indépendance économique est associée à un plus grand risque de divorce et ce, particulièrement chez les femmes ayant participé à des activités rémunérées avant leur entrée en union (Antoine et Dial, 2003).

Mais cette relation prouvée par Antoine et Dial (2003) a été remise en question par les travaux récents d'Hertrich (2014) au Mali, où les unions de jeunes filles provenant de milieux ruraux et ayant temporairement migré vers les régions urbaines pour le travail, ont des unions plus stables à leur retour.

Une plus grande autonomie provenant de l'indépendance économique chez ces jeunes femmes à la suite d'une expérience de travail en milieu urbain remet en question les rôles traditionnels de pourvoyeur des hommes et suggère l'émergence de nouvelles dynamiques entre l'autonomie financière des femmes et les comportements nuptiaux (Calvès et Marcoux, 2007 ; Hertrich, 2014 ; Takyi, 2001).

Pour une femme autonome, la logique est que lors d'une éventuelle rupture d'union, elle se défait de l'autorité de son mari et de sa belle-famille et accède alors toujours à un autre statut social qui lui procure un niveau additionnel de liberté et de respect. Encore lors du remariage, une femme autonome disposera alors d'une plus grande liberté de choisir son conjoint, ce qui peut diminuer des ruptures d'unions dans le futur.

II.3.3. Age d'entrée dans une première union et différence d'âge entre les conjoints

L'universalité du mariage en Afrique en fait une étape inévitable de la vie pour la majorité des hommes et des femmes. Dans la plupart des sociétés africaines, l'entrée en union des jeunes filles se produisait à un âge très jeune par rapport aux hommes.

Cette pratique, qui avait autrefois pour objectif principal de maximiser la durée de la vie reproductive des femmes, a lentement perdu son importance et le jeune âge au mariage a des conséquences négatives sur la durabilité des unions.

Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer cet effet négatif de la précocité du mariage sur la stabilité des unions conjugales. Une des hypothèses est que les individus mariés très jeunes n'ont pas pris suffisamment de temps dans la recherche de leur conjoint, ce qui conduit aux divorces dans la plupart des cas.

Pour Becker et al. (1977), Thornton et Rodgers (1987), l'entrée en union d'une façon précoce ne permet pas aux mariés de bien assumer leurs rôles conjugaux. Traditionnellement, en Afrique le mariage précoce est généralement le résultat d'arrangement entre les familles du garçon et de la fille. Alors, ce type d'union est souvent vécu comme une contrainte surtout pour la femme et souvent la femme essaie de se libérer en divorçant afin d'épouser un homme de son choix. Mais actuellement, on observe une augmentation de l'âge au premier mariage qui a été enregistrée dans la plupart des pays africains, entre autres, à cause de l'accès à l'éducation des jeunes filles et des niveaux plus élevés qu'elles atteignent dans leurs études.

II.3.4. Durée et le rang de l'union

La durée des unions représente un déterminant important du divorce alors que les mariages sont plus à risque de se terminer aux cours des premières années. Par exemple, au Mali, les unions ont de plus grandes chances de se dissoudre au cours des cinq premières années et celles qui survivent à ces premières années deviennent par la suite plus stables alors que les partenaires s'accoutument à leurs dynamiques conjugales (Hertrich, 1996). De plus, la durée des premières unions est généralement moins longue que les unions de plus hauts rangs puisque les premiers mariages sont plus souvent représentatifs d'une alliance entre les familles des époux (Locoh et Thiriat, 1995).

II.3.5. Présence d'enfants

Dans le contexte africain, les enfants ont un rôle très important dans les mariages du fait que la reproduction est considérée comme un des buts premiers de la mise en union (Hertrich et Locoh, 1999).

La présence d'enfants dans le ménage peut constituer un facteur de plus grande stabilité conjugale. Lemennicier (1988) indique ainsi que l'impact du nombre d'enfants sur le divorce est généralement négatif. Cependant, le rapport entre le nombre d'enfants et le divorce devient plus complexe avec l'âge de l'enfant.

L'étude de Waite et Lillard (1991) montre ainsi que les enfants âgés de 5 ans ou moins réduisent considérablement la probabilité de divorce, tandis que l'augmentation de l'âge des enfants semble exercer un effet moins protecteur contre le risque de séparation. Ainsi, l'effet semble s'annuler pour les enfants entre 6 et 12 ans puis il devient positif (hausse du risque de séparation) lorsque les enfants sont adolescents (Waite et Lillard, 1991).

Ainsi, la présence d'enfants, et particulièrement d'un nombre élevé d'enfants, est associée à un plus petit risque de divorce parce que la perte de l'accès des femmes à leurs enfants est plus difficilement concevable pour elles (Schatz, 2002).

II.3.6. Structure de parenté

Dans le contexte africain, les comportements socialement acceptés et l'accès aux ressources sont largement définis par la tradition et les pratiques culturelles (Dial, 2008 ; Schatz, 2005). Par exemple, dans les sociétés matriarcales, la résidence après le mariage est habituellement matrilocale, c'est-à-dire que le nouveau couple établit sa résidence dans le village de la femme.

En cas de divorce, les hommes doivent quitter le village et les enfants, qui appartiennent à la lignée maternelle, et demeurent alors sous la garde de leur mère. Une plus grande pratique du divorce est associée à cette structure sociale puisqu'elle tend à favoriser une plus grande indépendance chez la femme par son accès à plus de ressources et à un soutien familial (Schatz, 2005b ; Takyi, 2001).

Inversement, les structures de parenté patriarcales font la promotion de la stabilité de l'union du point de vue de la femme puisqu'elle déménage chez l'homme et a moins de recours en cas d'insatisfaction dans le mariage (Takyi et Gyimah, 2007). La compensation matrimoniale remise à l'homme et à sa famille par la famille de la femme lors de l'union, dissuade les femmes d'entreprendre les démarches de divorce en toute liberté (Takyi, 2001). Ainsi, elles peuvent être découragées de quitter leur mari pour des raisons financières et sociales. Conséquemment, une femme peut décider de demeurer dans un mariage non satisfaisant et même abusif dans le but d'éviter la remise de la compensation matrimoniale et la perte de l'accès à ses enfants à la suite d'un divorce (Schatz, 2002).

II.3.7. Polygamie

La polygamie est retrouvée le plus souvent en Afrique subsaharienne où environ 20% des hommes et plus de 30% des femmes sont dans une union polygyne (Hertrich et Locoh, 1999).

Malgré une tendance vers un déclin de la polygynie en Afrique de l'Est, les pays d'Afrique de l'Ouest atteignent encore aujourd'hui des taux de prévalence d'unions polygynes de plus de 50% (Antoine et Marcoux, 2014).

Dans certains contextes, les unions polygynes sont associées à la stabilité conjugale et à la sécurité financière pour les femmes. Cependant, le risque de divorce tend à doubler dans les unions polygynes comparativement aux unions monogames à la suite de l'arrivée d'une nouvelle femme dans l'union puisqu'un climat de conflit entre les coépouses peut se développer au fil du temps (Antoine et Dial, 2003). Par contre, en milieu urbain en Afrique de l'Ouest, les unions polygynes comptant plus de trois épouses sont plus stables que les unions monogames. Ce fait est attribué à un effet de sélection, c'est-à-dire que les femmes polygynes accepteraient d'emblée un mode de vie plus traditionnel (Antoine et Dial, 2003 ; Locoh et Thiriat, 1995). Au Malawi, les femmes divorcées ou veuves se remarient plus souvent dans une union polygyne parce qu'elles y entrevoient une plus grande liberté personnelle (Reniers, 2003). De plus, les épouses de plus hauts rangs sont généralement plus réceptives au rôle culturellement associé à leur rang.

Ainsi, la polygynie représente un déterminant important lors de l'analyse de la stabilité des couples (Hertrich et Locoh, 1999 ; Kaufmann et Meekers, 1998).

II.3.8. Soutien financier

Dans la plupart des pays africains, les rôles des hommes et des femmes sont relativement bien définis selon les normes sociales. Ainsi, il est sous-entendu dans la société en général que les hommes sont responsables de soutenir financièrement leur(s) femme(s) et leurs enfants. Par exemple, l'absence de soutien financier est citée comme une des raisons principales du divorce en Afrique de l'Ouest selon les informations données dans l'étude Locoh. (Dial, 2008).

II.3.9. Infécondité

L'infécondité est une autre cause de divorce surtout en Afrique. En effet, l'infécondité selon Takyi (2001) est également un facteur important de ruptures d'union en Afrique. Selon lui, les sociétés africaines sont très attachées à l'enfant et la procréation est la vocation première d'une union. L'infécondité du couple augmente en conséquence le risque de divorce (Takyi, 2001).

Ce phénomène est plus observé dans les sociétés rurales avec une forte influence des traditions. Dans certaines sociétés traditionnelles africaines, l'infécondité est parfois considérée comme une punition familiale due au non-respect des normes ou à la non prise en compte des recommandations de la famille lors de l'entrée en union (B. G. Thiombiano. et al., 2016).

En Afrique de l'ouest comme au Togo, par exemple, les unions qui n'ont pas eu d'enfants ont deux fois plus de risque d'être rompues que les unions fécondes dans les milieux ruraux (Thiriat, 1998). Même ailleurs sur d'autres continents, le risque de divorce est plus élevé dans les couples sans enfants. Cela a été confirmé par les travaux réalisés dans plusieurs pays européens. Une étude faite par Sandra Brée en 2022 a montré que l'infécondité et le divorce sont liés en France. L'infécondité du couple est l'une des causes universelles de divorce. Les couples qui se séparent ou divorcent sont en effet bien plus nombreux à ne pas avoir d'enfants (43% minimum pour les séparations, 53% pour les divorces) que dans la population générale (Brée, 2022).

II.3.10. Religion et ethnie

On note aussi que les facteurs culturels comme la religion ou l'appartenance ethnique semblent être des déterminants importants de la probabilité de divorce. Ils peuvent avoir pour effet de prolonger ou de diminuer la durée du mariage.

L'hétérogamie religieuse ou la différence d'ethnicité ont un impact négatif sur la stabilité conjugale. L'effet déstabilisant de la religion sur la relation conjugale peut être particulièrement prononcé lorsque les conjoints sont affiliés à des religions qui ont des croyances et des pratiques religieuses très dissemblables. Mais actuellement surtout dans les milieux urbains africains, on y observe une ouverture ou la naissance de plusieurs églises dites de réveil. Ces églises peuvent être des sources de motivation d'entrée en union et donc de stabilité d'une part et d'instabilité d'autre part. En effet, en tenant compte de leur influence, certains mariages seraient nés de la rencontre des conjoints lors des séminaires d'évangélisation ou du fait d'un arrangement entre les dirigeants des églises et les fidèles.

Pour l'appartenance ethnique, en Afrique, certains couples divorcent parce que leurs croyances culturelles ne leur permettent pas de vivre ensemble. Dans d'autres situations, des couples vivants en harmonie peuvent subir des pressions extérieures surtout de leurs parents appartenant à des ethnies différentes pour divorcer. Au Burundi et dans notre zone d'étude, ces situations déstabilisatrices de couples se sont manifestées lors des périodes de crises politiques qu'a connues le pays comme celles de 1972 ou de 1993.

II.3.11. Milieu de résidence

Du côté du rôle du lieu de résidence, la vie en milieu urbain est associée à des taux de dissolution plus élevés que ceux observés en milieu rural car les zones urbaines ont davantage tendance à propager des valeurs libérales et individualistes (Liefbroer et Dourleijn, 2006).

Cette réalité est aussi valable pour le Burundi où les divorces sont moins nombreux en milieu rural par rapport au milieu urbain. De 2020 à 2024 par exemple, la commune de Gisozi n'a enregistré qu'un seul cas de divorce alors que pendant la même période la commune urbaine de Ntahangwa en a enregistré plus de 600.

II.3.12. Infidélité

L'infidélité est considérée comme l'un des grands facteurs des ruptures et fait partie des actes les plus réprimandés dans une union. L'infidélité des couples agit non seulement sur les individus qui sont déjà en union, mais peut aussi susciter l'implication directe des amis immédiats aux couples, voire les membres de la famille.

En Afrique, l'infidélité de l'homme et de la femme n'est pas considérée de la même façon. L'infidélité de l'homme est tolérée par rapport à celle de la femme.

Quand c'est l'homme qui est infidèle, la responsabilité de divorcer émane de la femme qui est souvent aussi considérée comme responsable du comportement de son conjoint. A l'inverse, l'infidélité de la femme est considérée comme un acte généralement impardonnable dans beaucoup de sociétés. En effet, l'influence des traditions assujettit la femme à rester fidèle à son mari et à se conformer aux règles établies. Dans certaines sociétés traditionnelles comme les Kongo du Congo, l'infidélité de la femme est perçue comme un acte qui réduit l'honneur non seulement de la femme elle-même, mais également de toute sa famille (Mafouta, 2007).

II.4. Méthodologie de l'étude et limites de l'étude

Après avoir défini le concept de divorce et passé en revue les différents facteurs qui l'influencent, un travail de terrain ainsi qu'une méthodologie claire s'imposent.

La recherche en science sociale dépend d'une démarche suivie, donc d'une addition de techniques ou de dispositifs pour arriver à une démarche globale. Cette méthodologie permet l'élucidation du réel (Quivy et al., 2007). La présente section présente la méthodologie utilisée dans notre étude. Elle met l'accent sur les techniques de collecte des données et explique très largement la méthodologie empruntée pour arriver aux résultats de cette étude.

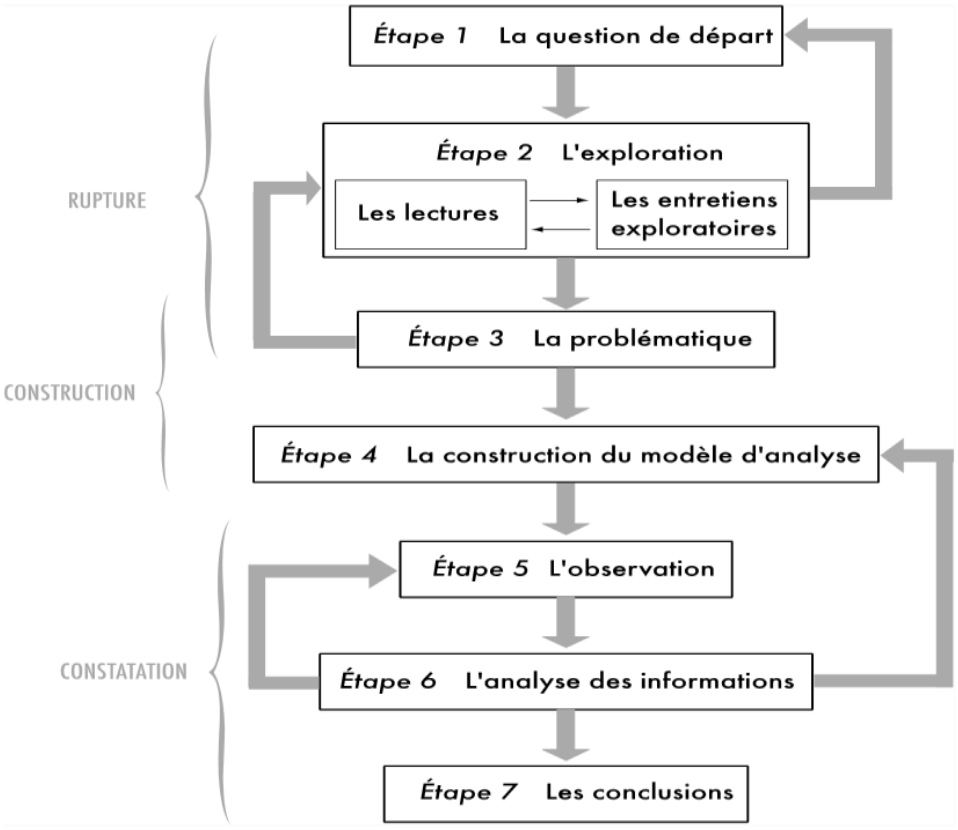
Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire, la méthodologie englobe la recherche bibliographique, la formulation d'une problématique, la structuration de l'argumentation comprenant l'organisation et les discussions, ainsi que les techniques de rédaction. L'intérêt d'avoir une bonne méthodologie réside dans la possibilité de structurer les démarches à suivre et de permettre à l'auteur de réussir la rédaction de son rapport.

Il est à noter qu'une bonne méthodologie reste la clé de travail de recherche cohérent. La méthodologie empruntée a été qualitative.

II.4.1. Démarche méthodologique du travail

Dans une recherche scientifique surtout en sciences sociales, il faut respecter certains principes généraux d'un travail scientifique et d'autre part, il faut distinguer et mettre en œuvre de manière cohérente les différentes étapes de la démarche (Quivy et al., 2007). La figure suivante empruntée justement à Quivy montre les différentes étapes suivies pendant notre recherche.

Figure 4 : Structuration de la recherche



II.4.1.1. Recherche documentaire

II.4.1.2. Spécificité d'une recherche qualitative

La recherche qualitative englobe toutes les formes de recherche sur le terrain qui s'intéressent aux discours et aux récits de vie. En effet, l'une des particularités de la recherche qualitative est qu'elle étudie les phénomènes sociaux dans le milieu social où il s'observe plutôt que dans des situations artificielles ou expérimentales. Puisque les expériences et les croyances sont étroitement liées à des situations de la vie quotidienne, il est moins pertinent de les étudier dans un contexte artificiel ou expérimental. Par conséquent, les données sont collectées en interagissant avec les individus dans leur propre langue et en les observant sur leur propre territoire ou à un endroit de leur choix (Bellenger et al., 1986).

Une autre caractéristique de la recherche qualitative est le recours fréquent à plusieurs méthodes qualitatives différentes pour répondre à une seule et même question de recherche. Cela tient en partie à ce qu'on appelle la triangulation, processus qui consiste à confronter les résultats de plusieurs sources de données. Enfin, la recherche qualitative est toujours itérative : elle doit être revue à partir de suppositions, d'hypothèses ou des théories générales qui changent et se développent tout au long des étapes successives du processus de recherche.

La recherche qualitative permet de répondre aux questions de type «pourquoi» ou «comment». Elle s'intéresse particulièrement aux déterminants des comportements des acteurs et actrices. Les méthodes qualitatives de recueil de données visent deux objectifs généraux. L'un est de pouvoir appréhender des phénomènes, de chercher à les comprendre et à expliquer leur impact sur les façons de faire et de penser des populations.

L'autre est d'apporter un éclairage sur les phénomènes sociaux afin de limiter les inductions, les prénotions ou préjugés que tout être humain possède lorsqu'il va à la rencontre d'autres personnes (Alexandre, 2013).

C'est cette méthode que nous avons utilisée dans la réalisation de notre étude. Les informations recueillies l'ont été sous la forme d'entretiens semi directifs que nous avons eus avec nos interlocuteurs.

II.4.1.3. Collecte des données

La collecte de données sur terrain a été faite en deux temps. La première étape a consisté en des entretiens avec les personnes divorcées, mais également avec les personnes ressources de la commune Ntahangwa comme les agents de santé communautaire, les membres d'associations ou les responsables des services administratifs. Nous avons dans un deuxième temps consulté les données des différents tribunaux de résidence de la commune de Ntahangwa concernant les cas de divorce.

Concernant la première étape, nous avons utilisé un guide d'entretien semi-directif. Celui-ci consiste en effet en une interaction verbale animée par le chercheur à partir d'une liste de thèmes qu'il souhaite aborder avec une personne sur un sujet précis (Fortin, 2006). Dans ce type d'entrevue, le participant est libre de s'exprimer. Cette méthode permet d'explorer en profondeur les différentes facettes de l'expérience de la personne interviewée. Il permet au chercheur de voir les non-dits en se référant aux gestes et mimiques de son interlocuteur. Ce type d'entretien permet de comprendre, d'apprendre et d'approfondir l'univers de la personne enquêtée.

Cette collecte des données a été réalisée aux mois de juillet et aout 2024 auprès des personnes divorcées et des personnes ressources de la commune. Le guide d'entretien se focaliser essentiellement sur les causes et les conséquences des ruptures d'unions, principalement pour la femme et les enfants. Au total, 57 personnes divorcées ont été interviewées dans toute la commune sur les causes et les conséquences du divorce. Après, nous avons eu des entretiens avec 7 personnes ressources constituées d'un chef de quartier, d'un pasteur d'une église évangélique, d'un Directeur d'une école, de deux membres de l'institution de Bashingantahe et de deux agents de santé communautaire. Ces personnes ressources interviewées (3 femmes et 4 hommes) ont en commun le fait qu'elles interviennent dans la gestion des relations de couple et des familles ou de leurs conséquences, en particulier sur les enfants scolarisés.

Tableau 6 : Répartition des interviewés par zone de résidence

Zones	Masculin	Féminin	Total
Buterere	3	5	8
Cibitoke	6	6	12
Gihosha	3	4	7
Kamenge	5	4	9
Kinama	5	8	13
Ngagara	3	6	8
Total	19	26	57

Source : Auteur, enquête personnelle

Les entretiens ont couvert les mêmes thèmes dans les deux groupes enquêtées (personnes divorcées et personnes ressources). Mails il faut noter que les questions n'étaient pas posées de la même façon. Avec les personnes divorcées surtout nous avons abordé les raisons de leur divorce et les difficultés rencontrées après la rupture de leur union surtout pour la scolarité de leurs enfants. Aux personnes ressources, nous avons demandé quelles étaient, selon leurs expériences, les causes et les conséquences de divorce dans la commune Ntahangwa.

Pour sélectionner les personnes à interviewées au niveau des personnes divorcées, nous avons pris en compte un certain nombre de caractéristiques susceptibles de faire varier les perceptions des individus notamment ici le sexe des individus rencontrés, le niveau d'étude et la religion.

Il faut souligner qu'au moment de la collecte des données, il a été relativement aisé d'avoir des entretiens avec des personnes ressources mais plus difficile d'en obtenir avec des personnes divorcées. Dans la société burundaise, le divorce est un sujet délicat, malaisé à aborder par les individus concernés. Afin de surmonter cet obstacle, certaines personnes divorcées ont été contactées via leurs amis ou proches pour bien mener nos entretiens.

Pour la deuxième étape, nous avons passé dans tous les tribunaux de résidence des zones de la commune Ntahangwa à l'exception de Ngagara pour voir les statistiques de divorces et leurs causes. Les données recueillies allaient de 2020 à 2024.

Ce sont alors les données qualitatives issues de toutes ces entrevues qui ont été retranscrites puis analysées et qui servent de base de cette recherche sur le divorce et ses conséquences sur la scolarité des enfants en commune de Ntahangwa.

II.4.2. Limites de l'étude

Au niveau du processus de collecte des données utilisées dans cette étude, les difficultés ont été nombreuses. D'une part, la commune Ntahangwa étant vaste, il nous a été difficile de joindre toutes les zones de celle-ci au regard des moyens dont nous disposions. D'autre part, comme déjà souligné ci-haut, les questions liées au divorce sont perçues comme des questions liées à la vie privée des individus, ce qui a également entravé nos enquêtes. Certaines personnes divorcées qui étaient pressenties comme candidats à nos entretiens ont refusé parce que le divorce est vécu sur le mode de l'intimité et encore bien souvent sur celui de l'échec personnel.

En outre, nous n'avons pas eu l'occasion d'obtenir des entretiens croisés entre les conjoints divorcés, ce qui aurait donné plus de lumière sur les responsabilités dans la faillite conjugale, chaque partie donnant généralement son propre récit du divorce.

Aussi les responsables de certaines entités judiciaires nous ont refusé l'accès aux statistiques de divorces au moment où d'autres données étaient incomplètes comme à Kamenge pour l'année 2020 et à Gihosha pour l'année 2024.

Une autre limite non moins importante pour cette étude a été le manque d'information chiffrée sur le parcours scolaire des enfants qui n'a permis d'examiner avec exactitude les effets du divorce sur la réussite scolaire des enfants.

En définitive, ce chapitre a permis une compréhension du phénomène de divorce dans le contexte africain surtout grâce à la revue littéraire qu'il a permise. Les différentes approches de cette réalité mettent en lumière des représentations aussi bien culturelles, démographiques, économiques et sociales dans son interprétation. Celles-ci se conjuguent pour justifier le divorce, notamment en milieu urbain. C'est à travers ces représentations que nous allons à notre tour essayer de comprendre le phénomène de divorce dans un contexte également urbain.

CHAPITRE III : LES FACTEURS DE DIVORCE ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA SCOLARITE DES ENFANTS DANS LA COMMUNE DE NTAHANGWA

Plusieurs facteurs influent sur le risque de divorce en commune Ntahangwa comme un peu partout par ailleurs. L'infidélité, des facteurs socio-économiques, le manque de communication entre conjoints, l'infécondité, les violences conjugales, etc. sont parmi les facteurs de divorce. En outre, les enfants, surtout ceux en bas âge, sont toujours les premières victimes des situations de divorce de leurs parents. Le présent chapitre analyse les facteurs de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa, ainsi que ses conséquences sur la scolarisation des enfants dont les parents sont divorcés.

III.1. Le divorce dans la commune de Ntahangwa

Les ruptures d'unions sont fréquentes au Burundi. Elles ont pour cause principale en mairie de Bujumbura le décès de l'un des conjoints. Le divorce ou la séparation sont des phénomènes encore limités parce qu'ils ne pas tolérés par la société (BCR, 2011). En 2016, au moment de l'EDS III, la proportion de femmes en union était légèrement supérieure à celle des hommes (57% contre 53%). La proportion des femmes en rupture d'union (veuves, divorcées, séparées) était nettement plus élevée que celle des hommes (9 % contre 1%) (MPBGP. et al., 2017).

Le droit burundais réglemente deux sortes de divorce à savoir le divorce pour cause déterminée (articles 158 et suivants du CPF) et le divorce par consentement mutuel (articles 187 et suivants du CPF). La mise en œuvre de ces divorces n'est toutefois pas une sinécure (Nsanzerugeze., 2016).

Pour le divorce pour cause déterminée, son obtention est conditionnée par la production de la preuve d'adultère, des excès, des sévices, de l'injure grave (article 158) et de la condamnation pour un fait entachant l'honneur (article 159 du Code des Personnes et de la Famille). Mais le problème est qu'il n'est pas facile de prouver des fautes comme l'adultère, les excès et sévices et les injures graves qui se commettent beaucoup plus en prive qu'en public.

Le divorce par consentement mutuel quant à lui, comme son nom l'indique, se fonde sur un accord conjoint de deux époux plutôt que sur la preuve des fautes. Mais là aussi, les choses ne sont pas si simples parce que malgré les apparences, ce divorce n'est pas facile à obtenir dans la mesure où les époux ne se mettent pas facilement d'accord ni sur le principe du divorce, ni sur les différentes mesures concernant les effets du divorce.

L'un des époux qui n'est pas pressé, peut même, par mesure vexatoire, refuser de s'engager dans cette procédure, pour contrecarrer un nouveau mariage projeté par son conjoint.

Actuellement, au Burundi comme ailleurs, la mondialisation et un plus grand accès à l'éducation ont contribué à changer les pratiques et les normes sociales et culturelles. Les nouvelles générations ne considèrent pas le mariage aussi sérieusement qu'autrefois et se préoccupent peu des conseils de leurs ainés (Schatz, 2002). Quoique ceci puisse être considéré comme une forme de critique des générations plus vieilles envers les générations plus jeunes, il est possible que les pratiques traditionnelles liées à la nuptialité perdent lentement de l'importance dans la vie courante. Ce constat s'observe dans la commune urbaine de Ntahangwa qui est notre zone d'observation de ce phénomène de divorce.

Tableau 7: Cas de divorces dans la commune Ntahangwa (2020-2024)

Zones	Nombre de divorces		Total
	Divorces par cause déterminée	Divorces par constamment mutuel	
Buterere			
2020	8	8	16
2021	19	4	23
2022	19	8	27
2023	14	12	26
2024	6	15	21
Total	66	47	113
Cibitoke			
2020	30	6	36
2021	29	12	41
2022	32	7	39
2023	23	16	29
2024	10	6	26
Total	124	47	171
Gihosha			
2020	14	11	25
2021	9	7	16
2022	15	8	23
2023	9	5	14
Total	47	31	78
Kamenge			
2020	15	10	25
2021	32	15	47
2022	36	11	47
2023	18	5	23
2024	25	4	29

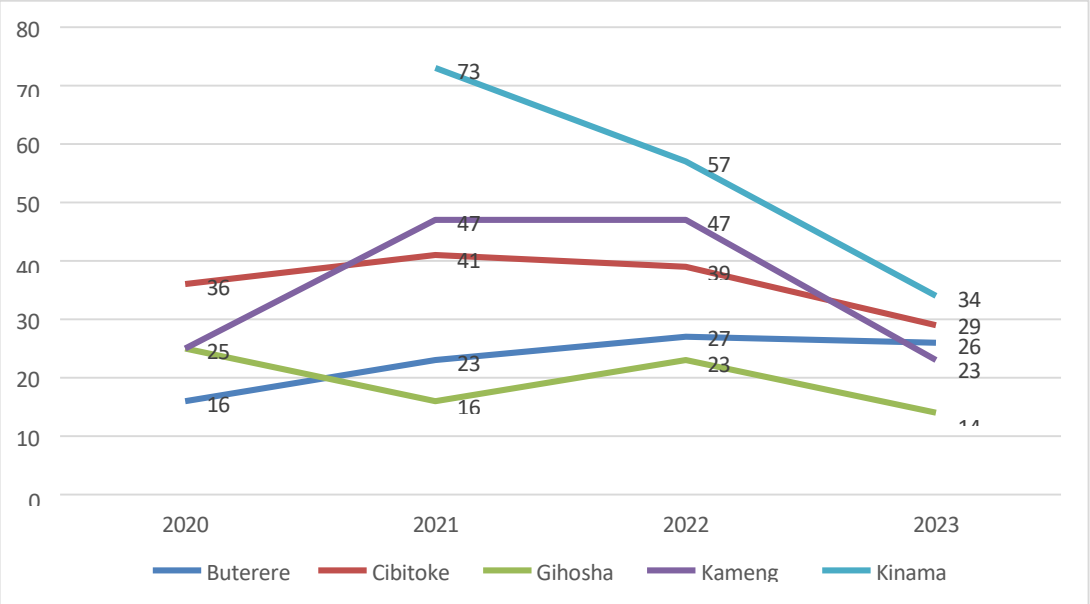
Total	126	45	171
Kinama			
2020			DN
2021	56	17	73
2022	28	29	57
2023	17	17	34
2024	9	7	16
Total	110	70	180
Ngagara	DN	DN	

Source : Tribunaux de résidence de la commune Ntahangwa

Le tableau ci-dessus, ainsi que le graphique ci-dessous qui en découle, renseignent sur l'ampleur du phénomène de divorce dans la commune de Ntahangwa pendant les cinq dernières années.

Le constant est que c'est la zone de Kinama qui enregistre les cas de divorces les plus élevés par rapport aux autres zones de cette commune.

Figure 5 : Cas de divorces dans la commune de Ntahangwa (2020-2023)



Source : Etabli à partir des données du tableau 7

Une comparaison avec d'autres communes de la Mairie de Bujumbura permet de constater que la commune de Ntahangwa vient en tête en ce qui concerne le nombre de cas de divorce enregistrés.

Tableau 8 : Divorces dans d'autres zones de la ville de Bujumbura

Zones	Nombre de divorces		Total
	Divorces par cause déterminée	Divorces par constamment mutuel	
Buyenzi			
2020	7	0	7
2021	16	0	16
2022	3	0	3
2023	3	0	3
Total	29	0	29
Rohero			
2020	15	2	17
2021	7	4	11
2022	7	11	18
2023	6	7	23
Total	35	24	59
Nyakabiga			
2020	11	1	12
2021	7	7	14
2022	12	6	18
2023	5	2	7
Total	35	16	51

Source : Données de procédures de divorces enregistrées dans les tribunaux de résidence

De même, les communes rurales du pays présentent des cas de divorces de loin moins élevés par rapport aux communes urbaines en général et à la commune de Ntahangwa en particulier. Ainsi par exemple, de 2020 à 2024, le tribunal de résidence de Gisozi n'a prononcé qu'un seul cas de divorce. Les milieux urbains semblent mieux se prêter aux causes de divorce que les zones rurales.

III.2. Déterminants du divorce dans la commune Ntahangwa

Pour les déterminants nous distinguons les déterminants fondamentaux et les déterminants directs du divorce.

Les déterminants fondamentaux du divorce sont des facteurs plus larges et à long terme qui affectent la probabilité globale de divorce, tandis que les déterminants directs sont les événements ou situations spécifiques qui conduisent directement à la décision de divorcer.

En commune Ntahangwa, les raisons profondes des ruptures des unions est le manque d'amour entre les conjoints. C'est l'amour qui permet au couple de dépasser certaines situations et rester ensemble. Lorsque le sentiment d'amour n'existe pas dans un couple, c'est normal que le divorce peut arriver.

Des raisons immédiates qui conduisent souvent au divorce sont multiples. Dans la commune Ntahangwa comme partout au Burundi, la rupture des liens matrimoniaux suppose des causes sérieuses de sorte qu'il est plus facile de se marier que de divorcer selon nos enquêtés. Plusieurs causes immédiates de divorce ont été soulignées à travers les entretiens. On relève notamment l'infidélité, l'infécondité, difficultés socio-économiques des couples, les violences conjugales, le célibat géographique, le statut de la femme, communications violentes entre les conjoints. Mais ces causes peuvent être amplifiées par d'autres facteurs sociodémographiques comme l'âge, le sexe, le nombre d'enfants.

III.2.1. Les déterminants fondamentaux

L'analyse profonde des entretiens avec les personnes divorcées prouvent que le véritable facteur de désunions des couples est le manque d'amour entre les conjoints. Il est important de savoir qu'il n'y a pas de couples sans difficulté. Selon les propos d'une des personnes ressources enquêtées (pasteur d'une église), c'est l'amour qui permet au couple de dépasser certaines situations et rester ensemble. Pour lui, lorsqu'il y a absence de l'amour, c'est normal que le divorce arrive. Les raisons d'un manque d'amour qui conduisent souvent au divorce sont multiples et sont souvent liés aux personnalités même des conjoints.

Il s'agit de l'âge et le sexe des époux. La différence d'âge entre l'homme et la femme est une source de divorce dans la commune Ntahangwa. Comme nous l'avons vu dans nos enquêtes, 60% des personnes divorcées sont souvent jeunes et de sexe féminin. L'âge très jeune au mariage est une source de problèmes conjugaux. L'avancée en âge semble conduire à une stabilité dans la vie conjugale. En effet, plus les époux vieillissent, plus ils s'entendent pour protéger le mariage. Un élu de quartier nous a dit que 70 % des conflits conjugaux aboutissant aux divorces sont dans les ménages encore très jeunes.

L'âge avancé pour les deux époux peut être comme un facteur protecteur du mariage. Cela s'explique en premier lieu par les investissements spécifiques mutuels de l'époux et de l'épouse au début du mariage. Selon le même élu du quartier, lorsque les conjoints ont des âges avancés, chacun cherche à en profiter en maintenant la relation du mariage.

Une femme agent de santé communautaire déclare *:*

« Les personnes âgées sont occupées par d'autres choses et n'ont plus le temps de divorce. En fait, ils ont déjà investi beaucoup de temps, beaucoup de moyen et ont beaucoup de choses à prendre quand ils divorcent »

La différence d'âge très énorme conduit à la rupture d'union. Les entretiens avec les personnes ressources ont confirmé cette tendance. Une femme agent de santé communautaire nous a dit qu'actuellement des jeunes filles se marient des hommes âgés mais ces relations finissent par échouer à cause probablement du manque d'amour entre les deux époux. Dans cette catégorie des facteurs fondamentaux, il faut ajouter le milieu de socialisation des conjoints. Le milieu de socialisation influence positivement ou négativement le divorce aux conjoints sans que ces derniers le sachent. Notre informateur clé (chef de quartier) nous a dit que l'introduction des nouvelles modes de vie, de nouveaux comportements dans la ville de Bujumbura conduit souvent aux divorces. Selon lui, alors que dans les milieux ruraux, le divorce est trop mal vu, dans la commune de Ntahangwa, il y a banalisation du divorce. Les familles qui divorcent sont moins soumises au regard d'autrui et à la sanction culturelle. Mais c'est principalement l'entourage direct des conjoints (belle famille, amis du conjoint, religion) etc.

Il continue en disant que par exemple, les pratiques religieuses, qui sont le pilier de la stabilité conjugale, sont moins intenses dans certaines religions comme dans l'Islam par rapport au christianisme. Dans son quartier les divorces sont plus observables dans les couples musulmans.,

III.2.2. Déterminants directs de divorce

Des raisons immédiates qui conduisent souvent au divorce sont multiples. Dans la commune Ntahangwa comme partout au Burundi, la rupture des liens matrimoniaux suppose des causes sérieuses de sorte qu'il est plus facile de se marier que de divorcer selon nos enquêtés. Plusieurs causes immédiates de divorce ont été soulignées à travers les entretiens. On relève notamment l'infidélité, les difficultés socio-économiques des couples, le manque de préparation et communication entre les mariés, le statut socio-professionnel de la femme, les violences conjugales, l'infécondité du couple et le type d'union.

III.2.2.1. Infidélité

Il s'agit d'une rupture de confiance entre les partenaires qui peut être très difficile à surmonter. Les conjoints trompés peuvent ressentir un profond sentiment de trahison et d'insécurité, ce qui peut entraîner la fin du mariage.

L'infidélité des conjoints (hommes et femmes) est une importante cause de divorce au Burundi et surtout dans le milieu urbain. Les familles actuelles dans la commune Ntahangwa sont confrontées à ce phénomène. Un homme marié peut chercher une autre copine ou à l'inverse une femme mariée peut elle aussi chercher un amant ailleurs. Cette situation conduit le plus souvent à des ruptures d'union. Un homme interviewé déclarée

« J'ai divorcé parce que ma femme avait d'autres amants et elle sorte avec eux surtout pendant mon absence et d'ailleurs je l'ai attrapée avec une de ces amants dans un hôtel à Kamenge et j'ai entamé la procédure de divorce »

Les entretiens semi-directif avec les personnes ressources ont nous confirme que les hommes parfois sont attrapés à plusieurs reprises dans des situations d'infidélité mais leurs femmes parfois ne disent rien sous peur d'être battues ou expulsées de la maison. En fait, selon eux ils disent comme l'adage le confirme que « Impfizi ntiyimirwa ». Mais il faut savoir que si la femme est attrapée en inflation d'adultère, la punition est trop sévère pour elle.

Toutefois, avec la scolarisation des femmes et le contact avec d'autres modes de vie, les femmes refusent de plus en plus l'infidélité de leur conjoint. Ce retournement de la situation surtout dans la ville de Bujumbura et dans la commune Ntahangwa particulièrement est souvent, perçue comme une remise en question de la tradition. Cela est parfois source aussi de conflits entre conjoints pouvant engendrer une rupture d'union.

Une femme interviewée à Muyaga dit :

« Moi, j'ai mon diplôme et je suis capable de me prendre en charge moi-même raison pour laquelle j, ai refusé de continuer à vivre avec un mari infidèle »

Selon nos entretiens avec les personnes ressources, les femmes qui préfèrent rester malgré l'infidélité de leur mari le font pour plusieurs raisons. Une des raisons souvent évoquée par les femmes, est de demeurer près de leurs enfants afin d'assurer leur éducation et leur bienêtre.

Au Burundi, nous avons une société patriarcale où les enfants appartiennent aux maris et en cas de divorce l'enfant reste chez son père ce qui peut avoir des effets négatifs pour l'enfant.

Une autre raison évoquée est le manque d'autonomie financière des femmes. Quand la femme a peu ou pas de revenu personnel, elle hésite à divorcer malgré les difficultés relationnelles avec son mari. Parfois, c'est le manque d'assistance, voire l'abandon total (moral, physique et matériel) de sa famille d'accueil qui oblige la femme à rester chez son mari malgré le caractère infidèle de ce dernier. Etre une femme divorcée et revenir vivre chez ses parents est souvent insupportable dans certaines familles. Une femme rencontrée à Kinama nous a dit qu'elle ne regarde pas l'infidélité de son mari surtout que ce dernier continue de payer le loyer, d'acheter les habits pour elle et pour les enfants. Pour elle, un mari qui donne une ration chaque jour à sa femme peut être toléré de son infidélité conjugale.

Mais de toutes les façons, l'infidélité reste la cause principale de divorce dans la commune Ntahangwa et même la loi burundaise réprime pénalement les actes d'infidélité ce qui pousse les femmes surtout à ne pas accepter des maris infidèles.

40,35 % des personnes divorcées ont signalée que l'infidélité a été la cause directe de leurs ruptures d'unions ce qui place l'infidélité au sommet des causes de divorce en commune Ntahangwa.

III.2.2.2. Difficultés socio-économiques des couples

Les problèmes socio-économiques peuvent également être une source de tension et de conflit au sein d'un couple. Les désaccords sur les dépenses, les dettes et les priorités financières peuvent causer des disputes et mettre à mal la stabilité du mariage jusqu'au divorce. De plus, les problèmes financiers peuvent entraîner du stress et de l'anxiété, ce qui peut nuire à la qualité de la relation. Une femme interviewée de 26 ans à Winterekwa nous a dit :

> *« Moi, j'ai divorcé avec mon mari parce qu'il était incapable de donner à sa famille des biens pour vivre. En fait, nous vivions à l'époque dans une petite maison de deux chambres salon et il ne paie pas ni le loyer ni les dépenses alimentaires pour ses deux enfants que vous voyez. Il avait de l'argent parce qu'il travaille à l'ISABU mais tout son argent était utilisé dans des affaires qui ne concernent pas la famille. Après, mon mari est parti pour Dar Es Salam et il n'est pas revenu depuis 2022. Le propriétaire de la maison nous a chassés et maintenant nous vivons chez mes parents.*

Au dernier nouvel, j'ai entendu par l'intermédiaire d'ami, qu'il s'est remarié avec une tanzanienne mais de toutes les façons même s'il retourne demain ou après-demain je ne peux pas accepter de vivre avec lui »

L'autre femme vendeuse de fruit et légumes dans les rues de Mutakura et qui a déjà fait plus de deux divorces en 5 ans nous a dit :

« J'ai eu 2 deux unions pendant ces cinq dernières années, l'une en 2019 et l'autre en 2022 mais aucun homme avec qui j'ai rompu ne me donne de quoi entretenir nos enfants dont j'ai la garde ».

Des difficultés économiques sont plus perceptibles de provoquer de divorce quand surtout c'est le mari qui est affecté par ces difficultés que la femme. La persistance de l'image masculine de principal pourvoyeur du foyer joue un rôle important quand l'homme a des problèmes économiques et peut conduire directement au rupture d'union. Selon la coutume burundaise, c'est le mari qui est responsables des dépenses du foyer. Et d'ailleurs dans nos interviews, les hommes ont dit qu'au regard des femmes ils sont les seuls à s'occuper financière de la famille. Un homme divorcé en 2020 nous a dit que les toutes les femmes sont matérialistes.

« *Ma femme m'a quittée parce que je n'avais pas d'emploi et que des fois, j'avais de difficultés de prendre la famille en charge. Mais en réalité, je l'aime mais il m'a quitté »*

Même si ces situations ne peuvent pas conduire à des ruptures, l'homme en difficultés socioéconomiques peuvent être inquiets de ne pas être à la hauteur des attentes de leurs partenaires et de leurs familles, et pourra être davantage affecté par une perte d'estime de soi, une diminution des relations sociales et un stress psychologique. Ces problèmes socio-psychologiques peuvent une dépression ou des comportements addictifs à l'alcool avec des effets néfastes sur la santé. Ces conséquences elle-même peuvent conduire à un divorce. Nos entretiens nous ont révélé que les femmes mariées à des hommes pauvres sont susceptibles de tomber dans l'infidélité pour chercher les moyens de s'occuper de la famille.

Les difficultés socio-économiques des couples occupent la troisième position parmi les facteurs de rupture d'union dans la commune Ntahangwa. 28,07 % des personnes interrogées ont affirmé que ces difficultés socio-économiques ont été à l'origine de leurs divorces.

III.2.2.3. Manque de préparation au mariage et de communication entre conjoints

Le manque de préparation au mariage et de communication est une autre cause majeure de divorce. Selon les informations fournies par un pasteur d'église, actuellement, les couples s'engagent dans le mariage sans une bonne préparation à la vie de couple. Une fois mariés, ils ne sont pas disposés à assumer leurs rôles conjugaux.

En ce qui concerne le manque de préparation, actuellement, la commune Ntahangwa comme partout ailleurs enregistre des mariages précoces des jeunes filles surtout et lors du mariage civil, seulement quelques articles du code des personnes et de la famille sont lus pendant la cérémonie de mariage.

Les conjoints (même instruits) ignorent souvent leurs droits et devoirs au sein du ménage. Cela peut conduire à des ruptures d'union surtout lorsque les conjoints se sont mariés par contraintes. C'est le mariage forcé.[1] Par exemple, selon la même source, les relations sexuelles hors mariage sont taboues surtout dans la société burundaise et si ces relations aboutissent à des grossesses involontaires, elles peuvent être à l'origine du mariage précoce ou forcé pour les enfants surtout.

Il continue en disant que dans ce type de mariage, ou les conjoints n'ont pas eu le temps de se connaitre et s'accorder sur les objectifs sociaux, le divorce est plus fréquent.

Nous avons rencontré une jeune femme divorcée de 18 ans avec enfant qui nous a dit qu'elle et son ancien mari a été contraint de se marier parce qu'elle avait une grossesse de son ancien marie à l'âge de 16 ans. Finalement, après quelques mésententes son mari a fui vers la République Démocratique du Congo. La femme a continué à nous disant que pour son ex-mari, elle était un fardeau qu'il faut se débarrasser trop vite. En fait, le mariage a été un arrangement entre les familles de ces conjoints.

Une cause de divorce dans cette logique selon un agent de santé communautaire rencontré est que la majorité des personnes surtout les hommes se marient par conformisme et/ou pour acquérir un statut social valorisé. Ainsi, le mariage est perçu comme une obligation sociale. Dans ce genre de relation les divorces sont aussi nombres. Les entretiens avec les personnes ressources nous ont révélé que dans ce genre relation, il y a risque de divorce après quelques années.

[1] On parle de mariage forcé lorsqu'une des parties, voire les deux, ont été contraintes, par des menaces ou des violences, à s'unir.

Un homme rencontré a Mirango m'a confié ceci :

« En fait moi, j'ai rompue ma relation avec ma femme parce que même auparavant, je n'avais pas de la volonté de me marier ce qui m'intéresse tout simplement c'était d'avoir un enfant et lorsque j'ai eu l'enfant avec mon ex-femme, je me suis dit que je devais lui renvoyer parce que je n'aime pas être sous les ordres de qui que ce soit spécialement les femmes »

Et pour la question de savoir pourquoi il s'est marié, il a dit que c'était pour faire plaisir à son père qui est maintenant décédé. Il faut souligner en passant que dans ces genres de relations, les mariages ne sont pas souvent enregistrés dans l'état civil.

Aussi, les couples qui ne communiquent pas efficacement peuvent se sentir incompris et insatisfaits dans leur relation. Les problèmes non résolus peuvent s'accumuler et entraîner des conflits, de l'amertume et finalement le divorce.

La communication est un élément capital pour le maintien du mariage et dans l'amélioration des rapports. Le chef de quartier Cibitoke nous a dit que tous les personnes mariées ont des problèmes dans leurs vies conjugales, mais la grande question est de savoir comment ces conflits sont résolus par eux-mêmes. Pour lui, les conjoints qui ne communiquent pas sont susceptibles de divorcer. La communication est une meilleure résolution dans les problèmes qui se posent au sein des personnes mariées. Par exemple, selon ce chef de quartier, suite à un malentendu, certains conjoints peuvent faire plusieurs mois sans se parler. Au fil du temps, la distance et la méfiance s'instaurent entre eux et la rupture peut advenir comme l'atteste une femme divorcée depuis 2021 du quartier Mubone de la zone Buterere.

> *Mon mari qui était mécanicien dans la zone Buyenzi, était vraiment bizarre, il ne parle pas mais son comportement dans tous les jours était provocateur. Chaque fois que je lui posai une petite question, il me menaçait en disant vous avez aucun droit de dire quoi que ce soit ici dans ma maison et j'ai fini par le quitter parce que ça devenait insupportable pour moi. »*

Ces propos décrivent également les rapports entre l'homme et la femme. Dans la société burundaise même en milieu urbain comme celui de la commune urbaine de Ntahangwa, la femme doit une soumission et une obéissance absolue à son mari. Le dialogue est souvent absent au sein du couple, même si la femme est parfois consultée pour certains sujets. Mais actuellement le mariage est confronté aux enjeux de la modernité et de la tradition et

modernité ce qui peut conduire aux ruptures d'union. Par exemple avec le taux d'instruction élevé des femmes, certains hommes dans leurs mentalités traditionnelles veulent toujours soumettre leurs femmes ce qui provoque de divorces. Les perceptions discordantes de la femme et de son mari et de leurs statuts respectifs peuvent être causes de divorce.

Le manque de préparation au mariage et de communication entre conjoints occupe la quatrième position des facteurs de risque de divorce dans la commune de Ntahangwa avec 7 % des personnes interviewées.

III.2.2.4. Statut socio-professionnel de la femme

La participation des femmes aux activités économiques remet en cause la division sexuelle du travail surtout que dans la société burundaise, une femme doit s'occuper avant tout du travail domestique. Alors, la conciliation emploi-famille n'est pas toujours aisée pour les femmes.

Parfois, leurs maris leur demandent de choisir entre le travail et le foyer conjugal.

« Une bonne femme éduquée suivant la culture *burundaise doit rentrer très tôt le soir pour voir les enfants a souligné une des personnes ressources interviewées »*

Ainsi, certaines femmes finissent par divorcer, d'autres abandonnent leur emploi pour préserver leur mariage. Pourtant, dans le contexte actuel des crises socio-économiques, le travail des femmes répond à des raisons financières. Nos entretiens avec les personnes divorcées ont montré l'importance de la contribution des femmes au revenu des ménages dans des couples vivant en bonne harmonie.

Lors de nos entretiens, nous avons rencontré une femme qui a divorcé parce que son mari lui interdisait de travailler dans un bar-restaurant. Pour elle, son travail avait l'objectif de chercher des revenus supplémentaires de la famille mais au contraire pour son mari, c'était une façon de rencontrer ses ex-amants. Dans certains cas, les femmes contribuent plus que les hommes aux besoins de base du ménage.

Le niveau d'étude des conjoints peut être aussi un facteur protecteur ou de risque de divorce. Selon, nos entretiens avec les personnes ressources, plus le niveau d'instruction de la femme et de l'homme augmente plus la stabilité du mariage augmente. Mais au contraire, si le niveau d'éducation est élevé chez la femme, cela peut réduire la stabilité du mariage et augmenter la probabilité du divorce lorsque c'est surtout la femme qui est plus instruite que

l'homme. Cela a été confirmé par les propos d'un homme divorcé rencontré à Carama qui avait une femme avec un niveau d'instruction de niveau universitaire »

« J'ai divorcé parce que parce que ma femme qui avait diplôme universitaire alors que moi j'avais le niveau primaire ne me respectait pas comme son mari. Chaque fois qu'on se disputait, elle me traitait d'idiot d'ignorant, etc »

En fait, les hommes sans aucun niveau d'instruction mariés à des femmes instruites ont tendance à sous-estimer eux même ce qui peut provoquer des mécanismes de défenses pouvant conduire aux divorces. Deux personnes soit 3,5% ont signalé que leurs divorces ont été causées par leurs statuts professionnels.

III.2.2.5. Violences conjugales

La violence conjugale peut se passer de manière physique et ou émotionnelle. Peu importe sa manifestation, les violences conjugales sont sources de divorce. Les violences conjugales sont aussi sources de divorces dans la commune urbaine de Ntahangwa.

Dans les entretiens avec certains hommes, ils expriment aisément que c'est normal qu'une femme soit battue pour la correction de la faute qu'elle a commise. Et d'ailleurs 80% des femmes divorcées ont confirmé qu'elles ont été déjà frappées par leurs maris au cours de leur union. Les entretiens avec les femmes issues des personnes ressources nous ont confirmées que la majorité des femmes sont victimes des violences domestiques même s'elles ne portent pas plaintes. Mais quand ces violences deviennent de plus en plus nombreuses, les femmes finissent par divorce soit devant la loi ou socialement.

Une femme rencontrée a Ngagara nous a dit :

> *« Mon ex-mari était alcoolique et à chaque fois qu'il était ivre, il me frappait ou bien il me menaçait verbalement comme quoi par exemple un jour il va m'égorger. Après 3 ans de relation, j'ai fini par céder et je suis partie chez mes parents »*

Pour les femmes divorcées rencontrées sur terrain, il y a d'autres acteurs qui sont invisibles mais qui participent activement aux violences conjugales. Il s'agit en fait des membres de la belle-famille mais aussi des coépouses. La précarité existentielle avec notamment la faiblesse des revenus, la promiscuité sociale caractérisée par le nombre élevé de personnes vivant dans des pièces étroites, le comportement alcoolique de plus en plus adopté par les maris sont autant de logiques sociales qui concourent à la production des violences conjugales et

domestiques. Une femme rencontrée à Kinama nous a signalé qu'il a été battue par sa coépouse à plusieurs reprises parce que selon cette coépouse qui était la première femme du mari, j'avais jeté un sort a ses enfants.

> *« Mon coépouse m'a frappé à plusieurs reprises quand mon mari était au Kenya pour chercher de quoi nourrir la famille et j'ai fini par céder et je suis rentrée chez mes parents. En fait, elle m'accuse que j'étais une sorcière mais son but caché était de me chasser pour que les biens de notre mari lui appartenait seule avec ses enfants »* nous a souligné la femme.

En dehors des violences physiques, d'autres formes de violences comme sexuelle et psychologiques peuvent amener déstabiliser une relation. Selon les personnes ressources interviewées, ces violences peuvent aboutir aux divorces même si les conjoints cherchent un autre prétexte pour justifier le divorce.

Pour tous ces types de violences, ce sont les femmes qui sont plus menacées, les rares formes de violences que les hommes nous ont signalé qu'ils sont parfois victimes, ce sont les violences verbales de la part de leurs femmes ou des membres de la famille de leurs maris. Parmi les personnes divorcées interviewées, 16 personnes soit 28% se sont séparées à cause des violences conjugales.

III.2.2.6. Infécondité du couple

Pour ce déterminant, 5,26 % des divorcés interrogés ont signalé que c'est l''infécondité qui a été à l'origine de leurs ruptures d'union.

Dans la commune Nthangwa comme ailleurs, l'infécondité des conjoints est source d'instabilité d'union. La société burundaise même en milieu urbain reste convaincu que le mariage est une institution qui permet aux individus de procréer afin de perpétuer le lignage et la famille. Dans le cas où l'union entre deux individus ne se solde pas par une naissance, la femme à qui on attribue généralement à tort ou à raison la responsabilité de cette situation doit être répudiée. Selon les informations données par les personnes ressources, les couples sans enfants présentent beaucoup de risques de divorces que les couples qui ont des enfants.

Les femmes sont les premières accusées de l'absence d'enfant dans le foyer par leur belle famille, alors que cette même famille n'a aucune connaissance de la situation d'infertilité de leur fils.

Elles sont constamment sous la menace de divorce de la part de la belle-famille. Sans oublier les questions douloureuses, encombrantes et implicitement insultantes de l'entourage immédiat. Une mère célibataire de 27 ans rencontrée à Kamenge nous a confié que sa belle-famille l'insulte toujours c'est elle le responsable de l'infécondité de son mari. Mais pour elle, le problème était de la part de son ex-mari parce qu'elle avait déjà enfant avant de rencontrer son mari.

Les personnes ressources nous ont dit que de cas de divorces peuvent y avoir les conjoints désirent un enfant de tel ou autre sexe. Les deux femmes ressources interviewées nous ont dit que la femme est souvent citée d'une façon erronée comme source d'infécondité. Cette conception fausse de la réalité peut conduire a de la polygamie qui est source même de divorce. Selon les mêmes femmes, si au contraire, c'est la femme qui soupçonne son mari d'être infertilité, la femme peut tenter des aventures amoureuses ailleurs ce qui aggrave encore les risques de divorce.

III.2.2.7. Types d'union

Les types d'union sont aussi facteurs de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa. Surtout le divorce est plus facile quand c'est l'union libre. Le droit burundais n'a pas toujours défini l'union libre.

Il a fallu attendre la loi n° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre pour en avoir une définition légale14. Selon l'article 2, c) de cette loi, l'union libre appelée aussi *ugucikira* ou *ugucikiza* existe lorsqu'un homme et une femme vivent maritalement sans être unis par les liens du mariage. Cette disposition ajoute que l'union libre *ugucikira* ou *ugucikiza* se distingue donc du mariage par le fait que le mariage a été célébré suivant les formes prescrites par la loi et dans le respect des conditions imposées par elle. En fait, les conjoints en union libre ont beaucoup de risques de divorcer à cause de l'absence du contrat légal de mariage.

Un homme rencontré dans un bar a Mirango II nous ont confié ceci :

« Nous vivions en union libre avec ma femme et nous avons eu un enfant mais quand j'ai vu qu'elle commençait à se comportait bizarre, je l'ai renvoyée parce qu'il n'y avait pas aucune obligation légale qui nous unissait. »

Le prétexte que la loi burundaise interdit l'union libre est souvent utilisée pour quitter ou pour se débarrasser d'un conjoint non voulu. Le type d'union occupe la dernière position parmi les facteurs de divorce dans la commune Ntahangwa avec seulement 3,5 % des personnes interrogées.

Tableau 9 : Synthèse récapitulatif des causes des ruptures d'unions dans la commune Ntahangwa selon les personnes divorcées par ordre d'importance

Nº	**Causes**	**Effectif**	**Fréquence (%)**
1	Infidélité	23	40,350
2	Violences conjugales	16	28,07
3	Difficultés socio-économiques des couples	8	14,03
4	Manque de préparation et communication entre les mariés	4	7,01
5	Infécondité du couple	3	5,26
6	Statut socio-professionnel de la femme	2	3,50
7	Types d'union	2	3,50
Total		57	100

Source: Construit à partir des données de l'enquête

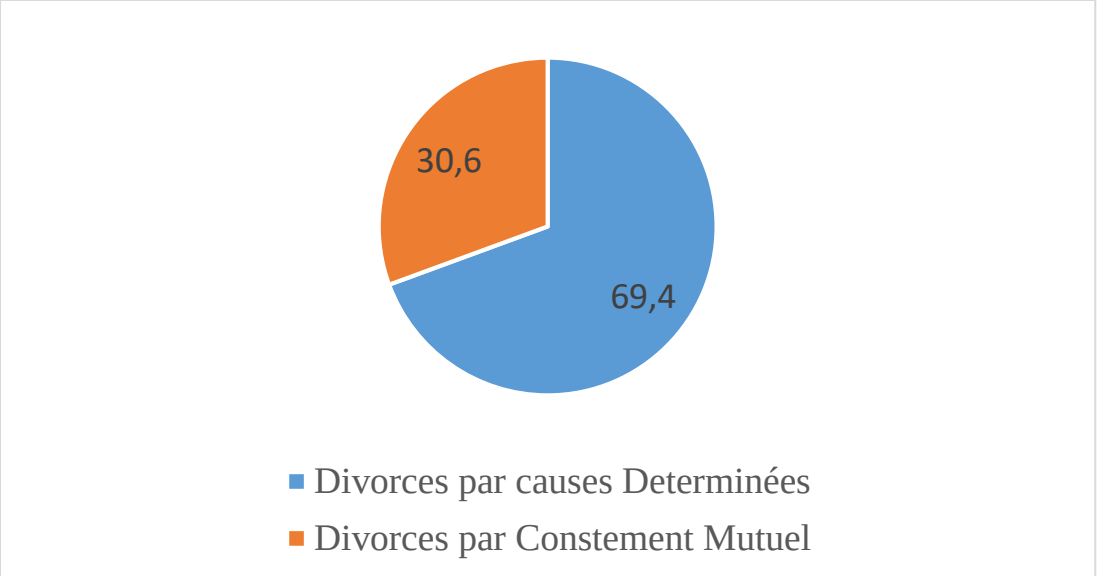
A partir, de ce tableau, le constant est qu'infidélité et les violences conjugales ont été citées par des personnes enquêtées comme étant la principale source de leurs ruptures d'union. Les causes comme le manque de préparation, infécondité et le statut de la femme sont moins citées, mais non négligeables. Cela suggère que les causes principales sont liées à des problèmes relationnels et sociaux profonds.

III.2.3. Causes de divorce traitées par les tribunaux des zones de la commune Ntahangwa

Entre, 2020 et 2024, le nombre des divorces enregistré dans le tribunal des zones de la commune Nthangwa était 713. La majorité des causes de divorce était pour des causes déterminées soit 69,4% des cas. Selon le Décret-loi N°1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille dans son article 158, le divorce pour cause déterminée se fait lorsqu'il y a lorsqu'il y a des cas d'adultère, d'excès de sévices ou des injures graves.

Chaque des époux peut aussi demander le divorce dans certaines circonstances lorsque l'un de deux a reçu une condamnation pour un fait entachant l'honneur (République du Burundi, 1993). L'autre type de divorce reconnue par la loi burundaise est le divorce par consentement mutuel. Selon l'article 187 du code de Décret-loi N°1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille, le divorce par consentement mutuel peut être prononcé à la requête conjointe des époux s'il apparaît des circonstances de la cause que la vie commune est devenue insupportable et que le maintien du lien conjugal est devenu intolérable. Le divorce peut aussi être prononcé si le défendeur à l'action en divorce pour cause déterminée reconnaît le bienfondé de cette demande et déclare consentir au divorce (République du Burundi, 1993).

Figure 6 : Répartition de divorces selon les causes



Source : Construit a partit des données du tableau 7

Selon le greffier du tribunal de résidence de Kinama, les multiples causes qui expliquent les divorces par causées déterminées sont l'infidélité, les violences conjugales et la mauvaise gestion des biens de la famille. Selon ce mémé greffier, les divorces sont introduits en justice plus par les femmes que par les hommes et ce sont surtout les jeunes couples. Nous avons suivi les audiences publiques d'un cas de divorce au tribunal de résidence de Buterere. La femme a raconté aux juges que son mari lui battait plusieurs fois et qu'a plusieurs reprises, elle a été menacée de mort par son mari qui était aussi alcoolique. Mais pour elle, ce qui est tares horrible c'est qu'il ne payait pas les frais pour le loyer sans oublier les frais de nourriture.

Pour le greffier du tribunal de résidence de Buterere, cette coutume traditionnelle de « Nikozubakwa » qui signifie que quelle que soit la situation, la femme doit tout accepter tous les malheurs dans un ménage commencer à être contesté surtout dans des sociétés urbaines comme celles de Bujumbura. Certaines femmes au Burundi n'hésitent pas aujourd'hui à quitter leur ménage familial pour vivre seules avec leurs enfants. Elles ne supportent plus d'être maltraitées au quotidien par leurs maris.

En ce qui concerne le divorce par consentement mutuel, dans la commune urbaine de Ntahangwa comme partout ailleurs dans la ville de Bujumbura sont moins nombreux. Selon le juge rencontré au niveau du tribunal de Kamenge, des procédures de divorces sont faites par un des époux qui sent malaise dans sa relation mais avec la modernité, il a souligné que des hommes et femmes commencent à recourir à ce type de divorce. Les cas les plus fréquents ce sont les hommes et femmes qui demandent de divorcer mutuellement à cause de l'obstacle de l'éloignement géographique des conjoints. Selon lui, les cas de ce type de divorce sont en augmentation avec l'apparition des femmes qui partent dans les pays du golfe persique. Mais une chose est sure, les divorces, mêmes voulus, ont des conséquences dramatiques surtout sur la femme et les enfants.

III.3. Conséquences de divorce sur la scolarité des enfants

Le divorce des parents engendre des conséquences négatives surtout en terme d'abandon scolaire mais aussi en ce qui concerne le taux de réussite.

III.3.1. Divorce et abandon scolaire

Le droit à l'éducation est une clé essentielle pour assurer un avenir à tous les enfants. Sans éducation, l'enfant ne peut développer l'ensemble de ses capacités ni se réaliser pleinement. Sans éducation, il ne peut devenir un adulte conscient de ses droits et de ceux de son prochain.

Et d'ailleurs, l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4) vise à garantir l'accès de toutes et tous, enfants et adultes, à une éducation équitable, gratuite, et de qualité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Mais le divorce influence négativement la scolarité des enfants comme nous l'avons vu lors de nos enquêtes. Le divorce des parents a aussi une incidence négative sur la scolarisation des enfants. Traditionnellement, dans les sociétés patrilinéaires comme celle du Burundi, l'enfant appartient à la famille du père. En cas de divorce, la femme est souvent contrainte d'abandonner ses enfants à la garde du père.

Normalement, la loi burundaise donne le droit de garde au père quand l'enfant a 7 ans mais c'est à cette date que l'enfant va commencer l'école primaire. L'enseignement primaire accueille officiellement des enfants de 7 ans qu'ils aient ou pas suivi l'enseignement préscolaire. L'absence de la mère biologique à cette date peut entraîner des conséquences néfastes sur sa scolarité. Le rôle de la mère dans les soins et l'éducation des enfants est fondamental, particulièrement dans le contexte burundais. Un enfant séparé de sa mère peut ne pas bénéficier de soins (alimentation et soins sanitaires) ce qui handicapent sa réussite scolaire.

Concernant la scolarisation, en plus de leur faible chance d'être inscrits à l'école quand ils sont chez le père, les divorcés interviewés signalent aussi des cas abandon et de retard scolaire. Un homme divorcé rencontré au tribunal de résidence de Kinama nous a parlé de son cas dans ces mots.

« J'ai divorcé avec ma femme et tout comme j'étais incapable de prendre en charge mes enfants moi seul dans cette ville, je les ai envoyés chez ma mère dans la province de Gitega et du coup ils ont abandonné l'école et ils ont repris l'année suivante »

Des hommes nous signalent qu'après la séparation avec leurs conjointes leurs enfants ont du mal à se concentrer à l'école et les uns ont fini par se désintéresser de l'école complètement. Selon un directeur de l'école interviewé au quartier Nyabagere, le stress, l'anxiété, la dépression, manque de confiance pour les enfants des parents divorcés ont des conséquences à long terme sur la santé mentale de l'enfant et peuvent ensuite entraîner un abandon scolaire de l'enfant.

Le calvaire des enfants qui sont gardés par leurs mères sont aussi similaires à ceux gardés par leurs pères. En fait, comme nous l'avons souligné, les femmes comparées aux hommes ont plus des difficultés financières.

Alors que beaucoup de ces femmes étaient déjà confrontées à la pauvreté même avant le divorce, dans la situation de divorce, la pauvreté augmente et les frais scolaires[2] des enfants manquent. Ces femmes retournent chez leurs ex époux pour demander de l'argent ce qui n'est pas facile vu les rapports conflictuels que ces deux personnes entretiennent.

J'ai demandé les frais de scolarité à mon ex-mari pour notre enfant qui avait redoublé la classe et il m'a dit qu'il ne peut pas payer l'école d'un enfant qui redouble. L'enfant a finalement abandonné l'école alors que c'est son droit.

Et maintenant, il risque de devenir un délinquant parce moi, je n'ai pas des moyens pour payer ses frais de scolarités. » a souligné une femme de Kinama.

III.3.2. Conséquences du divorce sur le taux de réussite

Il n'existe pas de données concluantes dans la commune Ntahangwa sur le pourcentage d'enfants qui font du décrochage scolaire après le divorce de leurs parents. Selon nos entretiens, les enfants issus des familles divorcées ont eu des problèmes surtout au niveau de la réussite des matières enseignées en classe.

Les enseignants des écoles fondamentales interviewés, nous signalés que les enfants issus des familles divorcées échouent beaucoup par rapport aux autres. Les enseignants qui été ont été interrogés dans la zone Kamenge, Buterere, Kinama et Gihosha ont fourni des réponses qui précisent que le divorce est un facteur de risque d'échec dans le milieu scolaire.

[2] Les frais scolaires. Ce sont les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves.

En ce qui concerne les performances scolaires, les enseignants interrogés ont signalé qu'en classe, les enfants des familles divorcés manifeste des problèmes de concentration, d'anxiété, des difficultés disciplinaires, mais aussi un isolement ou des difficultés par rapport à leur âge, en particulier dans la phase aiguë post-séparation. Quel que soit le milieu social, la rupture du couple parental est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant.

Même lorsque les enfants n'abandonnent pas l'école, les conditions de vie avec leurs mères deviennent compliquées. La détérioration des conditions de vie des ménages qui sont dirigées par les femmes divorcées contraint ces femmes à privilégier la survie quotidienne de leurs enfants qu'à leur bien-être futur, c'est-à-dire à utiliser la capacité productive de leurs enfants immédiatement sur le marché du travail.

Une femme rencontrée à Mirango II nous a dit que son enfant après l'école fait du commerce informel d'arachide pour le bien de toute la famille et que ce commerce l'aide à satisfaire les besoins quotidiens du ménage. Même si les enfants ne travaillent pas, les conditions de vie dans leurs ménages ne les favorisent pas à mieux se concentrer à l'école à cause de l'absence par exemple de l'électricité dans le ménage, de l'absence de l'eau sans toutes fois oublier les besoins alimentaires qui ne sont pas suffisants. La détérioration des conditions de vie matérielles a un impact sur la taille et la qualité du logement.

Or, l'on sait que le fait de disposer d'un espace à eux pour travailler au calme est un élément qui facilite la réussite scolaire des enfants. Encore, le contrôle parental des activités de l'enfant est plus relâché lorsque l'enfant est gardé par un seul parent.

> *« J'ai remarqué que les enfants de parents divorcés traversent souvent une phase de tristesse ou de colère. Certains deviennent distraits, d'autres agressifs. Leurs notes chutent, car ils ont du mal à se concentrer. Parfois, ils oublient leurs devoirs ou ne participent plus en classe. »* souligne l'enseignante à l'ECOFO Mubone.

Les divorce sont aussi source d'instabilité géographique et changement d'école ce qui conduit aussi aux échecs pour les enfants.

« Après le divorce, ma fille a dû changer d'école parce que sa mère a déménagé. Elle a perdu ses repères, ses amis, et a mis des mois à s'adapter. Ses professeurs disaient qu'elle était devenue très renfermée. » Un homme rencontré à Taba nous a signalé.

Une femme de 38 ans rencontrée au quartier Gituro nous a dit qu'après le divorce avec son mari, son fils de 12 ans a complètement décroché. Il échouait dans tous les cours surtout en Mathématique. Son professeur lui a dit qu'il rêvassait en classe. Selon elle, son fils pensait probablement à son père.

Des fois, les enfants issus des couples divorcés présentent des troubles de comportement ce qui les conduisent dans les échecs. Une femme de 27 ans de quartier Winterekwa qui était divorcée depuis 2 ans a dit :

« Ma fille, qui étudie en 3ème maternelle à l'école la Bergerie en zone Gihosha et qui auparavant était très calme avant notre divorce, a commencé à s'énerver contre ses camarades. La maîtresse m'a appelée plusieurs fois. Elle me disait qu'elle voulait que son père revienne à la maison ».

Une autre femme divorce ajoute que son jeune garçon en classe de 5ème avait de meilleurs résultats à l'école lorsque son père était encore à leurs côtés. Mais, poursuit-elle, toute inquiète : « *depuis qu'il nous a abandonnés, mon fils fait partie des derniers de sa classe » En fait, moi, je lui donne tout le temps nécessaire pour étudier mais ses résultats sont médiocres »*

Pour le directeur de l'ECOFO Nyabagere , le divorce est quelque chose de très difficile pour les enfants, surtout ceux qui sont en bas âges puisque n'ayant aucune compréhension des problèmes entre leurs parents. Dans son école, beaucoup des enfants issus des familles divorcées ont des difficultés scolaires et développent souvent des troubles de comportement. En fait, pour lui, le divorce apporte chez eux, une pression incroyable pour ces innocents dont on parle peu.

III.4. Discussion de résultants

Dans notre étude, il en ressort que tous les facteurs socio-économiques, facteurs socio-culturels et les facteurs sociodémographiques qui déterminent les divorces dans la commune Ntahangwa. Les résultants montrent aussi que le divorce a des conséquences sur la scolarité des enfants surtout. Dans cette partie du chapitre, nous allons comparer nos résultats à ceux des études antérieures.

III.4.1. Infidélité des conjoints

Les entretiens que nous avons faits nous ont montré que l'infidélité est la cause immédiate des divorces dans la commune urbaine de Ntahangwa. Ces résultants sont similaires aux autres trouvés ailleurs. Dans plusieurs sociétés africaines, l'infidélité est la cause principale de ruptures d'union. Cela a été prouvé par une étude faite en RDC en 2018, ou l'infidélité a été classée comme l'un des facteurs de ruptures d'unions (Byumanine. & Nyamashara, 2019) .

Partout, même dans les pays développées, l'infidélité a été associée toujours à l'instabilité des unions pouvant aller jusqu'au divorce. Mais il faut savoir que dans des sociétés occidentales surtout en France, la faute d'adultère n'est plus automatiquement sanctionnée et elle est souvent excusée. Dans sa thèse de doctorat défendu Mélanie L., (2008) a montré que l'infidélité est toujours sanctionnée mais avec plus de modération et de pondération. L'infidélité n'est plus la cause centrale de divorce. Le mariage s'est adapté à une conception plus prosaïque moins figée, où l'infidélité perd du sens en tant que représentante institutionnelle et sociale du mariage.

L'adultère qui était la faute par excellence autrefois est la première à être de plein fouet touchée par l'objectivation recherché par l'individu dans la société française (Lauer, 2010).

Mais une étude faite au Congo Brazaville a montré que dans les mariages surtout coutumiers, l'infidélité n'exerce pas une influence positive sur les ruptures (Mafouta, 2007).

III.4.2. Difficultés socio-économiques des couples

Les difficultés socio-économiques des couples surtout la pauvreté sont associées aux divorces dans la commune urbaine de Ntahangwa. Ces résultants sont semblables aux autres trouvés par d'autres chercheurs.

Un article paru dans la Revue Française d'Economie et de Gestion a montré le rôle central que joue par exemple le revenu du ménage surtout celui du mari dans la stabilité des unions au Maroc. Les résultants ont montré que plus le revenu du mari est élevé, mieux les besoins de la famille sont satisfaits et plus les conflits sont dissipés. Selon cette étude, dans un ménage ou le mari a un revenu faible le risque de divorce est légèrement plus élevé. Par contre, selon cette étude, lorsque le mari est à l'aise financièrement, le couple n'a pas besoin de contribution supplémentaire (de la part de l'épouse). L'époux est, en quelque sorte, indifférent au revenu de son épouse. D'autre part, il peut aussi s'agir d'un moyen pour l'époux d'asseoir son pouvoir conjugal, selon les principes religieux ce qui peut empêcher des ruptures d'union (Graa. et al., 2023).

III.4.3. Manque de préparation au mariage et manque communication entre conjoints

La préparation au mariage et manque communication entre conjoints est source de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa. Le cas de la commune urbaine n'est pas unique. Se basant sur une thèse de doctorat défendue en 2009 par B. Thiombiano sur « les ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso: Causes et effets sur les femmes et leurs enfants », les résultants issus des analyses qualitatives de cette étude ont montré que les nombreux cas de divorces au Burkina Faso sont dû au manque de préparation au mariage et manque communication entre conjoints. L'auteur donne l'exemple de l'emploi fréquent de l'expression *"se mettre la corde au cou",* pour parler de l'engagement au mariage, notamment en ville, traduit cette perception négative. Ces circonstances créent un sentiment de méfiance entre les époux dès le début de l'union. Chacun s'exerce à se protéger d'un éventuel divorce plutôt qu'à bâtir une vie commune. En fait, pour cet auteur ces types de relation sont plus plutôt hasardeux et on ajoute au manque de communication, le couple divorce (B. Thiombiano, 2009).

III.4.4. Statut socio-professionnel de la femme

Le statut socio-professionnel de la femme surtout son niveau d'éducation peut jouer un double rôle dans la stabilité des unions conjugales. D'un côté, il est facteur de risque et de l'autre cote, il peut être facteur protecteur du divorce.

Les enseignements tirés des autres études montrent le rôle ambivalent que le niveau d'éducation par rapport au divorce. Au Malawi en 2016, une étude a montré que les femmes avec un niveau d'éducation primaire ou secondaire avaient plus beaucoup de chances de ne pas divorcer par rapport comparées aux femmes non instruites. Les femmes non instruites avaient plus de 70 % de risques de divorcer par rapport aux autres (Deslandes, 2016).

Ces résultats trouvés au Malawi sont aussi semblables à ceux trouvés au Maroc en 2023. Pour le Maroc aussi, l'éducation est considérée comme un investissement dans le capital humain qui a un impact positif sur le revenu et donc sur l'indépendance financière des personnes. Un niveau d'éducation élevé chez l'épouse peut être aussi bien un facteur de stabilité conjugale comme un facteur d'instabilité conjugale.

Par exemple, l'indépendance financière d'une femme obtenue par un bon niveau d'éducation peut créer des envies de liberté qui peuvent à leur tour avoir un impact négatif sur l'institution du mariage, plus contraignante (Graa. et al., 2023).

III.4.5. Violences conjugales

Les violences conjugales sont corrélées à niveau élevé de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa. Comme partout ailleurs en Afrique les violences sexuelles poussent surtout les femmes à quitter leurs ménages. A Dakar comme à Bamako, une étude faite en 2014 a montré que les violences verbales ou physiques infligent aux femmes sont au cœur de la problématique de divorce dans ces deux capitales (Antoine. et al., 2014).

Même dans des sociétés des pays occidentaux comme au Canada, les violences sexuelles sont une réalité. Par surcroît, près de la moitié 48% de femmes qui avaient été mariées auparavant ou avaient vécu dans le passé avec un conjoint de fait avaient été victimes d'une quelconque forme d'agression ou de menaces de la part de ce conjoint antérieur (Division de la recherche et de la statistique, 1997).

Mais dans certaines situations, les hommes aussi peuvent devenir des victimes des violences conjugales. Une étude faite en 2008 au Cameroun a montré que l'homme « bourreau est aussi victime ».

Les hommes sont devenus ainsi des cibles privilégiés d'exercice des violences au foyer. Il est en effet courant au Cameroun de voir un homme avec un œil poché, une lèvre fendue, le visage griffé suite à des coups physiques provenant de l'épouse courroucée.

Dans les bars et autres milieux soporifiques de la ville de Yaoundé, la femme qui étreinte « son » homme par la cravate ou le tire par la ceinture constitue une scène de vie quotidienne (Chouala, 2020).

III.4.6. Infécondité du couple

L'infécondité du couple est souvent associée aux divorces dans les ménages dans la commune urbaine de Ntahangwa. Les études antérieures faites ailleurs en Afrique a montré cette corrélation entre l'infécondité et le divorce en Afrique. Au Congo Brazaville, pour les couples mariés légalement, les facteurs conduisant à la rupture sont surtout liés à l'infécondité (Mafouta, 2007).

En Afrique occidentale, surtout au Burkina Faso l'effet négatif de l'infécondité augmente avec la durée de l'union, et qu'il est plus important après deux ans de mariage. En revanche, le fait pour un couple de ne pas avoir d'enfant pendant les deux premières années de l'union, ce qui correspond à l'intervalle protogénésique, peut-être moins aggravant (Gnoumou & Legrand, 2014).

III.4.7. Types d'union

Dans la commune urbaine de Ntahangwa, comme partout ailleurs au Burundi, il existe deux types d'union. L'union légale reconnue par l'état civil et l'union libre non reconnu par la loi. Mais les unions libres sont plus susceptibles de connaître le divorce que les unions légales. Ces résultants sont conformes à d'autres études faites ailleurs.

Au Malawi, il a été démontré en 2016, que des caractéristiques liées au contexte matrimonial, telles que le type de résidence à la suite du mariage et le type d'union, sont des facteurs prédictifs importants du divorce chez les femmes dans une première union (Deslandes, 2016). Dans certaines régions où il y a des mariages forcés. Ce type d'union influence beaucoup le divorce.

Par exemple, le mariage chez les ressortissantes des deux principales confréries du Sénégal est bien plus instable que chez les autres musulmans. Chez les Mourides (où le risque de divorce est 2,3 fois plus rapide), dans certains cas, c'est le marabout qui célèbre l'union et quelque fois sans se concerter avec les intéressés. Ce type d'union, ressemblant à celui d'un mariage forcé, est potentiellement plus porteur de risques de divorce (Dial & Antoine., 2005).

III.4.8. Conséquences de divorce sur la scolarité des enfants

Le divorce a des conséquences surtout sur la femme et l'enfant dans la commune Ntahangwa. Partant des études faites ailleurs, on peut constater que les résultats trouvés dans notre étude ne sont pas isolés de ces études faites ailleurs. Par exemple En Italie, les femmes séparées/divorcées sont davantage exposées au risque de maladies chroniques et de situation économique plus vulnérable que les femmes mariées. Socialement pour les femmes divorcées italienne, la probabilité de consacrer habituellement du temps aux rencontres avec la famille et les amis diminuent de 80% par rapport à d'autres femmes non divorcées.

En Espagne, la probabilité pour les femmes divorcées, de pouvoir faire face à une dépense imprévue et de pouvoir utiliser une partie de leur revenu à des fins personnelles ont respectivement chuté de 260% que celles des femmes non divorcées.

Tout ceci confirme une condition sanitaire et économique plus dégradée pour les femmes qui ont vécu une rupture conjugale (CARELLA. et al., 2017) .

La séparation des parents entraine des conséquences sur la scolarité des enfants. Ce phénomène s'observe aussi ailleurs. Dans une étude faite au Canada dans une population 131 enfants, deux tiers, soit 87, ont manifesté des changements de comportement à l'école suite à la séparation de leurs parents. Les problèmes le plus souvent identifiés sont les suivants : baisse du rendement académique ; manifestations d'anxiété, activité motrice plus élevée; les enfants bougent, se lèvent, dérangent les autres ; difficultés de concentration; augmentation des rêveries ; signes de tristesse et de dépression ; recherche de marque d'attention du professeur ; désir de contact physique (Spector-dunsky, 2024).

Une étude faite en France a montré que la séparation parentale implique bien souvent une baisse de niveau de vie conséquente pour les enfants. Ainsi, les enfants dont les parents se séparent vivent l'année de la séparation dans un ménage dont le niveau de vie est en moyenne 19 % inférieur à celui précédant la séparation. Une baisse plus forte quand les enfants résident avec leur mère Les baisses de niveau de vie après une séparation diffèrent selon le mode de résidence de l'enfant. Cette baisse de niveau de vie influence négativement la scolarité de l'enfant (Marine et al., 2024).

Une étude de 2002 en France aussi a montre clairement que les enfants issus des familles divorcées courent beaucoup de risques d'échouer à l'école que les autres avec des effets plus prononcés pour 0-6 ans (Archambault., 2001; Forner, 2022).

En Afrique, le divorce influence également la scolarité des enfants, par exemple en RDC il a été démontré que les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage influencent également le risque de décrochage des adolescents. Ce risque est encore plus élevé quand les parents de l'enfant sont veufs/ves (11,00%) ou séparé/divorcé (7,60%). Ceci montre que lorsque les parents vivent ensemble, les enfants ont plus de chance de faire des longues études (Bahouayila, 2016).

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de ce mémoire était de contribuer à une meilleure connaissance des déterminants de divorce dans la commune urbaine de Ntahangwa de la ville de Bujumbura et leurs conséquences sur les membres de la famille, particulièrement les femmes et leurs enfants.

Pour réaliser cet objectif, nous avons exploité nous avons réalisé une enquête qualitative à partir d'un guide d'entretien. Les données ont été recueillies respectivement au mois de juillet 2024. Les enquêtes avaient pour but de décrire d'abord les caractéristiques sociodémographiques des divorcés ainsi que les évènements de la vie qui ont conduit aux divorces. Des questions ont été posées aussi sur l'expérience vécue par les femmes après le divorce ainsi que sur les conséquences que le divorce a engendrées sur les enfants en âge d'être scolarisé. Un guide d'entretien a été donne aussi aux personnes ressources qui comprennent mieux les questions de divorces et leurs conséquences.

Les résultats de notre étude ont montré que plusieurs facteurs existent en ce qui concerne les ruptures d'union. L'infidélité a été classée comme le premier facteur déclencheur de divorce en commune Ntahangwa. Une autre cause de divorce est les conditions de vie précaire des conjoints. Plus les conjoints vivent des conditions précaires, plus les risques de divorce augmentent.

L'absence de préparation et le manque de communication des époux sont aussi facteur de risque de divorce. Les conjoints qui n'ont pas eu de temps de se connaitre avant le mariage courent plus de risques de divorce que les autres. Aussi, le manque de dialogue peut mener aux divorces. Le statut socio-professionnel de la femme a été analysé comme étant un facteur ambivalent soit, il est facteur de risque ou protecteur. Les violences conjugales, l'infécondité et le type d'union ont été des facteurs importants dans les ruptures de divorce dans la commune Ntahangwa. Ces résultats nous permettent de confirmer toutes nos hypothèses qui ont été soumises à la vérification au départ.

Cette analyse nous révèle d'importants résultats sur le divorce et ses conséquences en commune Ntahangwa mais comme toute recherche, elle comporte quelques limites qu'il convient de souligner. L'étude n'a pas pu cerner un certain nombre de facteurs identifiés dans la littérature comme déterminants de divorce.

Aussi, l'analyse qualitative ne donne pas le seuil de significative d'un facteur face à un phénomène, et il faut que dans des études ultérieures les chercheurs qui auront beaucoup de capacités financières pourront mener des enquêtes quantitatives.

Ces enquêtes pourront être menées dans tout le pays pour voir les facteurs du divorce parce que ce phénomène risque de perturber l'ordre social du pays. Une analyse comparative des facteurs de divorce entre les hommes et les femmes représente aussi une perspective de recherche intéressante.

Les résultats de ce mémoire suggèrent quelques pistes de recherche. Les recherches futures devraient permettre de saisir davantage la problématique des ruptures d'unions conjugales et leurs conséquences sur le bien-être des populations. Parmi les solutions que nous pouvons suggérer, il faut que l'Etat interdisait les unions libres et les mariages forces des jeunes filles surtout. L'augmentation de l'âge au mariage et l'explication des droits et devoirs des époux avant le mariage serait une meilleure solution.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux

1. Adepoju A., Leguy C., Diarra P., Ndiaye L., *La famille africaine*, Karthala, Coll. Questions d'enfances, 1999.
2. Antoine P. (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle.* CEPED, Paris, 2007.
3. Antoine P., Lelievre E. (dir.), *États flous et trajectoires complexes, Observation, modélisation, interprétation*, Groupe de réflexion sur l'approche biographique, Grab, Éditions de l'Ined, 2006, Paris.
4. Blanchet A., Gotman A., *L'Enquête et ses méthodes: l'entretien. Sociologie* (128), numéro 19 : 2e éd. Paris: Armand Colin, 2007.
5. Lietaer, S. (2022). *Comment faire de la recherche en sciences sociales ? May.*
6. N'DA., P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article* (l'Harmattan).
7. Philippe., G.-L. (1996). *La question urbaine en Afrique australe* (Karthala).
8. Quivy, R., Campenhoudt, L. Van, & Marquet, J. (2007). Manuel de recherche en sciences sociales (4e édition éd.). In *Paris: Paris Dunod*.

II. Articles dans les revues et journaux

1. Alexandre, M. (2013). La reconnaissance de la recherche qualitative dans les champs scientifiques. *Recherches Qualitatives*, *32*(1), 26-56.
2. Antoine., P., Djire, M., & Nanitelamio, J. (2014). AU CŒUR DES RELATIONS HOMMES- FEMMES : POLYGAMIE ET DIVORCE. *Trois générations de citadins au Sahel*, *February*. https://www.researchgate.net/publication/260087916%0A
3. Bahouayila, B. (2016). *Les déterminants du deecrochage scolaire chez les adolescents au Congo*. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01348728
4. Bellenger, D. N., Kirk, J., Miller, M. L., & Agar, M. H. (1986). Reliability and Validity in Qualitative Research. *Journal of Marketing Research*, *23*(4), 397. https://doi.org/10.2307/3151819

5. Brée, S. (2022). Deux Siècles De Séparations Et Divorces En France (1792-1975). *Annales de Demographie Historique*, *143*(1), 73-114. https://doi.org/10.3917/adh.143.0073
6. Byumanine., Z., & Nyamashara, B. C. (2019). Analyse des facteurs associés aux conflits conjugaux et leur impact p sycho- social sur le bienêtre familial dans la commune d Goma (2018). *Annales de l'Unigom*, *Vol. IX*(n°1), 26 .
7. CARELLA., M., PEREIRO., T. G., & PARANT., A. (2017). *Le lien entre divorce et vulnérabilité en Italie et en Espagne*. *June*. https://www.researchgate.net/publication/317277588%0A
8. Chouala, Y. A. (2020). La « belle famille » et « la famille élargie » : Acteurs des violences conjugales et domestiques dans les foyers Camerounais. *Violences sociales et exclusions. Le développement social de l'Afrique en question*, 27-28. https://doi.org/10.4000/apad.3063
9. De, C., & Lxix, V. (2015). *Cahiers internationaux de sociologie, Vol. LXIX, 1980*. *LXIX*, 247-248.
10. Dial, F. B., & Antoine., P. (2005). *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé* (Numéro January 2005). https://www.researchgate.net/publication/4874669
11. Forner, H. Le. (2022). Les effets de l ' âge a` la séparation parentale sur la réussite scolaire et la position sociale. *ÉDUCATION & FORMATIONS*, *14*.
12. Gnoumou, B., & Legrand, K. (2014). *Niveau et facteurs de ruptures des premières unions conjugales au Burkina Faso*. *28*(3), 1432-1446.
13. Graa., M. el, Tarbalouti, E., & Drapier., C. (2023). La détermination des différents facteurs socio-économiques et juridiques sur l ' instabilité conjugale au Maroc The determination of the different socio-economic and legal factors on marital instability in Morocco. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, *4*(3), 86-110. www.revuefreg.fr
14. Hertrich, V. (2007). Chapitre 12. Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-1999. *Genre et société en Afrique, August*, 281-308. https://doi.org/10.4000/books.ined.13327
15. Lambert, A. (2009). Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France. *Population, Vol. 64*(1), 155-182. https://doi.org/10.3917/popu.901.0155
16. Lauer, M. (2010). *Obligations procédurales et droit au divorce*. Université du Sud Toulon.

17. Mafouta, B. (2007). Les déterminants de la rupture d'union au Congo Brazzaville : une analyse comparative entre union légale et illégale. *Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economique (CERAPE)*.
18. Manirakiza, A. (2018). La Régulation De La Conjugalité En Union Libre Au Burundi : Une Approche Singulière, Légalement Critiquable Et Aux Effets Potentiellement Pervers. *KAS African Law Study Library - Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, *5*(2), 258-279. https://doi.org/10.5771/2363-6262-2018-2-258
19. Marine, Montaignac., D., & Carole Bonnet, A. S. (2024). *Séparation des parents : quel impact sur le niveau de vie des enfants ?*
20. Nappa, J., Schoumaker, B., Phongi, A., & Flahaux, M. L. (2019). Economic hardship and transformation of unions in Kinshasa. *Population*, *74*(3), 273-298. https://doi.org/10.3917/popu.1903.0273
21. Soho Rusticot Droh, D. B., & Mobio, A. J. (2019). La construction de l'hypothèse dans une recherche qualitative, une illustration à partir de l'étude sur la distance sociale à l'innovation dans la production d'attiéké en Côte d'Ivoire. *The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention*, *6*(8), 5553-5558. https://doi.org/10.18535/ijsshi/v6i8.01
22. Spector-dunsky, L. (2024). L ' enfant et le divorce dans une perspective scolaire L ' enfant et le divorce dans. *Revue des sciences de l'éducation L'enfant*, *10*(3), 11. https://doi.org/https://doi.org/10.7202/900472ar
23. Takyi, B. K. (2001). Marital instability in an african society: Exploring the factors that influence divorce processes in ghana. *Sociological Focus*, *34*(1), 77-96. https://doi.org/10.1080/00380237.2001.10571184
24. Thiombiano., B. G., T. L., & Schoumaker., B. D. (2016). *Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso. Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires Bilampoa*. Septembre 2016, 1-6.
25. Thiriat, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo* (Les Études).

III. Mémoires

1. Abdoulrazak., A. B. (2016). *La malnutrition des enfants de moins de cinq ans au Djibouti : Facteurs explicatifs*. IFORD.
2. Kaneza., F. (2007). *Opinions des étudiants de l'Université du Burundi sur la dot*. Université du Burundi. Faculté de Psychologie.
3. Irakiza, P. (2020). *La femme burundaise face à la pauvreté et la précarité dans les petits métiers : Une étude socio-anthropologique de la résilience des femmes vendeuses de la rue dans la ville de Bujumbura*. Université du Burundi. Faculté des Lettres et Sciences Humaines
4. Mboumba., H. A. (2010). *Facteurs explicatifs de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au Gabon*. IFORD.
5. Niyungeko N., (2010). *Analyse des facteurs facilitateurs dans la formation du couple mixte Hutu-Tutsi au Burundi depuis la crise d'octobre de 1993*. Université du Burundi. Faculté de Psychologie
6. Nsanzerugeze., F. (2016). *De la problématique des unions libres en droit burundais : Cas de la Commune urbaine de Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura*. Universite du Burundi, Faculté de Droit.

IV. Thèses

1. Archambault., P. (2001). *Le devenir des enfants de familles dissociées.* Université de Paris V – René Descartes.
2. Deslandes, K. (2016). *Ruptures d ' union en région rurale au Malawi : attitudes des femmes vis-à-vis du divorce et sérodiscordance du VIH des couples*. Université de Montreal.
3. Thiombiano, B. (2009). *Ruptures d ' unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants*. Université de Montréal.

V. Rapports de travail

1. BCR. (2008). *Recensement général de la population et de l'habitat du Burundi 2008 volume 3 : analyse, tome 6 : Etat et structures de la population* (Vol. 3).
2. BCR. (2011). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Burundi 2008 volume 3 : Analyse Tome 4 Etat matrimonial et Nuptialité* (Vol. 3).
3. Commune Ntahangwa. (2020). *Plan communal de Développement Communautaire de la Commune Ntahangwa*.
4. INSBU. (2010). *Enquête Démographique et de Santé, 2010.*
5. INSBU. (2018). *Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité basée sur la méthodologie Smart. Rapport principal*.
6. MPBGP., MSPLS., INSBU., & ICF. (2017). *Troisième Enquête Démographique et de Santé 2016-2017*. https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR247/SR247.pdf
7. République du Burundi. (1993). *Réforme du code des personnes et de la famille.*

ANNEXES

JEAN MARIE NDACAYISABA

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER SOCIETES POUVOIR ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Guide d'entretien pour les personnes divorcées

Bonjour, je m'appelle NDACASABA Jean Marie, je suis étudiant à l'université du Burundi dans la faculté des Lettres et Sciences. Je réalise un mémoire de Master dont le sujet est intitule **« LE DIVORCE DANS LA COMMUNE URBAINE DE NTAHAGWA : DETERMINANTS ET CONSEQUENCES SUR LA SCOLARITE DES ENFANTS ».** Je voudrais alors faire une enquête sur ce sujet et votre participation est précieuse pour mieux comprendre ce phénomène.

Je voudrais aussi vous rassurer que tout ce que vous allez me répondre sera traité confidentiellement. Votre participation est entièrement volontaire. Si vous ne souhaitez pas y participer, SVP faites-moi le savoir maintenant. Voulez-vous participer à l'entretien ?

I. Informations générales sur l'enquêté

1. Nom et prénom……..
2. Âge……..
3. Vous pratiquez quel religion…….
4. Quel votre niveau d'étude……..
5. Quel était votre âge lors de votre union rompue…….
6. Quel était la différence d'âge entre vous et votre conjoint lors de votre union rompue…….
7. Quel était votre milieu de résidence lors de votre union…….
8. Il s'agissait de quel type d'union entre votre conjoint…….
9. Aviez-vous des enfants avant votre séparation ? Si oui, combien en aviez-vous et quel était leur âge ?

Quel était le milieu de socialisation de votre conjoint avant et pendant votre union rompue

……

II. Déterminants du divorce

10. Quels sont, selon vous, les principaux facteurs ou déterminants qui peuvent mener à un divorce dans cette commune ?
11. Personnellement, pouvez nous dire les raisons pour lesquelles vous avez divorce avec votre conjoint ?
12. Comment le divorce est-il perçu au sein de la communauté de NTAHANGWA ?

III. Conséquences sur la scolarité des enfants

13. Comment votre divorce a affecté vos enfants sur le plan scolaire ?

IV. Conclusion

Avez-vous d'autres informations ou témoignages à partager sur le thème du divorce et de ses conséquences sur la scolarité des enfants dans la commune de NTAHANGWA ?

Je vous remercie pour votre participation. Vos réponses seront précieuses pour enrichir notre compréhension de ce sujet.

Merci beaucoup pour votre temps et votre collaboration.

JEAN MARIE NDACAYISABA

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER SOCIETES POUVOIR ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Guide d'entretien pour d'autres personnes ressources (élus du quartier, agent de santé communautaire, autorités scolaires, autorités religieuses).

Bonjour, je m'appelle NDACASABA Jean Marie, je suis étudiant à l'université du Burundi dans la faculté des Lettres et Sciences. Je réalise un mémoire de Master dont le sujet est intitule **« LE DIVORCE DANS LA COMMUNE URBAINE DE NTAHAGWA : DETERMINANTS ET CONSEQUENCES SUR LA SCOLARITE DES ENFANTS ».** Je voudrais alors faire une enquête sur ce sujet et votre participation est précieuse pour mieux comprendre ce phénomène.

Je voudrais aussi vous rassurer que tout ce que vous allez me répondre sera traité confidentiellement. Votre participation est entièrement volontaire. Si vous ne souhaitez pas y participer, SVP faites-moi le savoir maintenant. Voulez-vous participer à l'entretien ?

Déterminants du divorce et conséquences scolaire

1. Avez-vous déjà été confronté(e) à un divorce ou connaissez-vous des personnes de votre entourage qui ont vécu un divorce dans la commune de NTAHANGWA ?
2. Quels sont selon vous des déterminants liés au divorce dans la commune Ntahangwa
3. Avez-vous observé des changements dans le comportement ou les résultats scolaires des enfants issus de familles divorcées dans la commune de NTAHANGWA ?
4. Comment pourrions-nous améliorer les conditions scolaires des enfants issus des familles divorcées dans la commune NTAHANGWA ?
5. Quelles vos suggestions pour freiner le phénomène de divorce dans la commune NTAHANGWA?

Merci beaucoup pour votre temps et votre collaboration